

# JOURNAL OFFICIEL

**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

DÉBATS PARLEMENTAIRES

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

---

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10<sup>e</sup> Législature

**PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1994-1995**

(17<sup>e</sup> SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

**3<sup>e</sup> séance du mercredi 12 octobre 1994**



## SOMMAIRE

### PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD

**1. Rappel au règlement** (p. 5349).

MM. Martin Malvy, le président, Nicolas Sarkozy, ministre du budget, porte-parole du Gouvernement; Philippe Auberger.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 5350)

**2. Loi de finances pour 1995.** - Suite de la discussion générale d'un projet de loi (p. 5360).

MM. Charles de Courson,  
Léonce Deprez,  
Marc Fraysse,  
Jean-Jacques Jégou,  
Yves Van Haecke,  
Pierre Pascallon.

MM. Nicolas Sarkozy, ministre du budget, porte-parole du Gouvernement; Adrien Zeller.

Clôture de la discussion générale.

### MOTION DE RENVOI EN COMMISSION (p. 5366)

Motion de renvoi en commission de M. Malvy: MM. Didier Migaud, Philippe Auberger, rapporteur général de la commission des finances. - Rejet.

M. Jacques Barrot, président de la commission des finances.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

**3. Dépôt d'un rapport en application d'une loi** (p. 5369).

**4. Dépôt de rapports sur des propositions de résolution** (p. 5369).

**5. Dépôt d'un rapport d'information** (p. 5369).

**6. Ordre du jour** (p. 5369).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

**PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD,  
vice-président**

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## RAPPEL AU RÈGLEMENT

**M. le président.** La parole est à M. Martin Malvy, pour un rappel au règlement.

**M. Martin Malvy.** Mon rappel au règlement se fonde sur l'article 58, alinéas 1 et 3, et se conclura par une demande de suspension de séance d'une heure pour réunir mon groupe.

D'abord, nous souhaitons examiner une nouvelle fois le texte que nous avons déposé cet après-midi sur le bureau de l'Assemblée nationale et dont nous demandons l'inscription prioritaire à l'ordre du jour. Cette proposition de loi vise en effet à rétablir les dispositions de la loi Bérégozoy-Sapin qui ont été supprimées par le Gouvernement et la majorité en février et en août 1994, ce qui va à l'encontre de la transparence que nous avons réclamée cet après-midi au Premier ministre.

Surtout, nous tenons à réunir notre groupe très solennellement, monsieur le président, parce que nous avons appris cet après-midi, à quinze heures vingt-six, par une dépêche de l'agence France Presse dont vous avez peut-être également eu connaissance, qu'un membre du Gouvernement de la République, Mme Michaux-Chevry, avait assuré de toute sa sympathie et de son soutien un ex-député RPR dont la Cour de cassation vient de confirmer la déchéance des droits civiques pour une durée de cinq ans, pour actions de corruption.

Le jour où le Premier ministre organise un show médiatique à Matignon, véritable manœuvre de diversion, un membre du Gouvernement de la République française félicite, soutient un élu privé pour cinq ans de ses droits civiques pour corruption ! Je ne pense pas que l'on puisse trouver un précédent d'une telle gravité dans les annales de la République ! Au nom de mon groupe, j'ai donc demandé cet après-midi à M. Balladur la démission de Mme Michaux-Chevry du Gouvernement. Mon groupe veut en débattre et je vous demande, monsieur le président, une heure de suspension de séance.

**M. Hervé Gaymard.** Mais cela n'a rien à voir avec la loi de finances !

**M. le président.** Monsieur le président Malvy, la demande de suspension de séance venant de vous, celle-ci est évidemment de droit. Puis-je toutefois vous demander si une demi-heure ne vous suffirait pas ?

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.** Un quart d'heure !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre du budget, porte-parole du Gouvernement.

**M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget, porte-parole du Gouvernement.** Naturellement, je ne répondrai pas sur le fond, si fond il y a, à l'intervention du président Martin Malvy. Je veux simplement lui adresser une demande.

Monsieur Malvy, vous êtes un homme de qualité qui connaît bien les usages parlementaires. Hier déjà, vous avez demandé la vérification du quorum, ce qui était parfaitement votre droit. Il était alors vingt-trois heures trente. Nous avons repris la séance à zéro heure quarante et, à notre grand regret à tous, vos lumières nous ont manqué, puisque vous n'étiez plus là.

Il est parfaitement normal que M. le président accorde la suspension de séance. Il n'appartient pas au Gouvernement de porter un jugement en la matière. Néanmoins, si vous me le permettez, monsieur Malvy, je vous dirai, très confraternellement, non pas parce que j'ai été député, mais parce que je m'adresse à l'ex-ministre du budget que vous êtes, que j'espère que vous serez là à la reprise de la séance pour nous éclairer de vos lumières pendant toute la durée de cette longue nuit. Ce ne serait que justice pour tous les parlementaires dont vous allez retarder les interventions pertinentes. Quant à moi, cher président Malvy, j'aurai plaisir à jouter en votre présence car vous connaissez bien ces dossiers. *(Sourires et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. le président.** La parole est à M. Philippe Auberger.

**M. Philippe Auberger.** Monsieur Malvy, vous avez été très sibyllin et, puisque vous avez fait appel à des sources journalistiques, je voudrais simplement vous dire que tout journaliste qui se respecte doit vérifier ses sources. En effet, si la personne à laquelle vous avez fait allusion est bien celle à laquelle je pense, vous faites erreur, car elle n'a jamais appartenu au groupe du RPR. Elle a siégé sur ces bancs au sein du groupe République et Liberté. En conséquence, je souhaite, monsieur Malvy, que vous fassiez la rectification qui s'impose.

**M. le président.** La parole est à M. Martin Malvy.

**M. Martin Malvy.** Si ce que vous dites est exact, monsieur Auberger, je rectifierai volontiers mon propos car je n'ai pas désigné cet ex-parlementaire par la formation politique à laquelle il appartenait. Mon sentiment est qu'il appartenait au RPR mais quand bien même il appartiendrait à ma formation ma réaction serait la même à l'égard de tels propos tenus par un membre du Gouvernement de la République.

Monsieur le président, je suis d'accord pour que la suspension soit limitée à une demi-heure, comme vous me le demandez.

J'essaierai, monsieur le ministre, d'être présent à la reprise de la séance.

**M. le ministre du budget.** Merci !

**M. Martin Malvy.** Mais, pour tout vous dire, le président Séguin nous a convoqués à une réunion importante demain matin et je me dois d'aller préparer sereinement cette rencontre *(Rires et exclamations sur les bancs du*

groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre) ce qui est d'ailleurs le rôle d'un président de groupe.

**M. Jean-Jacques Jégou.** Il nous vole une heure de sommeil et il va se coucher !

**M. Martin Malvy.** Au demeurant, monsieur le ministre, sans vouloir vous offusquer, je constate que les présidents des groupes de la majorité brillent par leur absence depuis le début de ce débat.

**M. le ministre du budget.** Mais ils ne demandent pas de suspension de séance !

**M. Martin Malvy.** Moi, au moins, vous aurez eu le plaisir de me voir.

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à vingt et une heures quarante-cinq, est reprise à vingt-deux heures quinze.)

**M. le président.** La séance est reprise.

2

### LOI DE FINANCES POUR 1995 Suite de la discussion générale d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1995 (n<sup>os</sup> 1530, 1560).

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Charles de Courson.

**M. Charles de Courson.** Monsieur le ministre, j'approuve entièrement les quatre priorités que traduit votre budget même si, sur quatre points, j'émettrais des critiques et des suggestions.

Vos quatre priorités doivent être fermement soutenues.

La première, c'est de réduire les déficits publics. Il y a au moins quatre bonnes raisons de le faire.

D'abord, parce que la ponction effectuée sur l'épargne privée par les administrations publiques est incompatible avec la reprise de l'investissement privé, donc de l'emploi.

En effet, la capacité de financement privée intérieure des ménages et des entreprises ne dépasse pas 1 p. 100 du PIB en haut de cycle alors qu'elle atteint 6 p. 100 en bas de cycle.

Avec un déficit public de 4,6 p. 100 en 1995, contre 5,6 p. 100 en 1994 et 5,8 p. 100 en 1993, on voit clairement qu'il faut réduire chaque année d'au moins un point de PIB - 77 milliards de francs - les déficits publics si l'on veut un équilibre entre l'épargne et l'investissement sans hausse des taux d'intérêt ni importation nette des capitaux.

Entre 1993 et 1995, le déficit tendanciel de l'Etat et de la sécurité sociale a été réduit de 460 milliards de francs - les 350 milliards de francs que vous avez trouvés en arrivant, plus les 110 milliards de francs de déficit de la sécurité sociale - à 340 milliards, si je déduis du montant du déficit des administrations publiques le montant du déficit concernant les collectivités locales, c'est-à-dire les 275 milliards de francs de déficit budgétaire prévu ajoutés aux quelque 65 milliards de francs de déficit pour

la sécurité sociale. La réduction nécessaire du déficit public est donc de 120 milliards, et toute la représentation nationale doit vous en féliciter.

Ce déficit, il faut le réduire pour une deuxième raison. En effet, la croissance de la dette des administrations publiques devient dangereuse. Elle est ancienne, puisqu'elle remonte à 1981. Elle est passée de 418 milliards de francs à la fin de 1980 à 3 240 milliards de francs fin 1993, soit 45,8 p. 100 du PIB ; elle sera de 3 643 milliards de francs à la fin de cette année et elle atteindra à la fin de l'an prochain 4 000 milliards de francs, soit 51,9 p. 100 du PIB.

Certes, nous ne sommes ni l'Italie ni la Belgique, dont le niveau d'endettement public atteint respectivement 118,3 p. 100 et 142 p. 100 du PIB fin 1993, mais nous sommes proches de la RFA, avec 48,9 p. 100, de la Grande-Bretagne, avec 48,2 p. 100 et de l'Espagne, avec 55,9 p. 100.

L'endettement public représentera à la fin de 1995 150 000 francs par ménage contre 16 000 francs à la fin de 1980, soit près de dix fois plus ! Merci à nos collègues socialistes pour leur gestion !

**M. Germain Gengenwin.** Eh oui !

**M. Charles de Courson.** La troisième raison pour laquelle il faut réduire le déficit, c'est que la plupart de nos partenaires européens vont réduire leur déficit *grossa modo* de 1 p. 100 de leur PIB en 1995. C'est le cas des Anglais, des Italiens et des Belges.

Enfin, dernière raison, et non des moindres, c'est parce que réduire nos déficits est conforme à nos engagements européens pris dans le cadre du traité de Maastricht.

Au regard de l'un des critères de convergence, il faut revenir à un déficit public maximal de 3 p. 100, soit 230 milliards de francs, ou encore 200 milliards de francs pour ce qui concerne le seul déficit de l'Etat si nous réussissons à équilibrer les comptes de la sécurité sociale. Il faut donc encore réduire le déficit dans les trois ans qui viennent d'au moins 25 à 30 milliards de francs par an pour ce qui concerne le budget de l'Etat.

Le deuxième critère est le plafonnement de la dette publique à 60 p. 100 du PIB, soit, pour ce qui nous concerne, 4 640 milliards de francs ; or, à la fin de 1995, l'endettement atteindra 4 000 milliards de francs. Il ne reste donc plus que 640 milliards de francs de marge, soit deux années de déficit au niveau atteint en 1994.

Le débat actuel sur le projet de recommandation de la Commission de Bruxelles est donc surréaliste. Tout le monde est d'accord, dans la majorité nationale, sur l'objectif de réduction du déficit ; alors n'ayons pas peur de nos engagements internationaux !

Vos trois autres priorités, monsieur le ministre - favoriser la création d'emplois, lutter contre l'exclusion et renforcer l'Etat républicain - doivent elles aussi être soutenues.

En ce qui concerne la création d'emplois, je ne détaillerai pas les mesures qui figurent dans le budget. Je dirai simplement qu'avec la reprise économique elles devraient permettre un accroissement de 260 000 à 360 000 emplois cette année, donc une réduction de 150 000 à 250 000 du nombre de demandeurs d'emploi.

La lutte contre l'exclusion et le renforcement de l'Etat républicain relèvent de l'éducation, de la police, de la justice et du développement du territoire.

J'en viens à la deuxième partie de mon intervention sur les quatre points qui doivent être améliorés.

D'abord, les dispositions fiscales anti-famille. Les familles en ont assez, monsieur le ministre, de subir une fiscalité discriminatoire en matière d'impôt sur le revenu sur deux points : la décote et la demi-part à vie.

La décote, il faut la « familialiser ». Il est anormal que deux personnes gagnant le SMIC soient imposables et payent près de 4 000 francs d'impôt, alors que si elles vivaient en concubinage, elles seraient non imposables.

**M. Germain Gengenwin.** Ce n'est pas normal, en effet !

**M. Charles de Courson.** La commission des finances a d'ailleurs adopté un amendement en ce sens de notre rapporteur, sous-amendé par mes soins pour passer d'une « conjugalisation » à une « familialisation ». On peut en annuler le coût en abaissant le montant de la décote par part.

Sur la demi-part à vie, je poserai une question.

Est-il socialement équitable que les couples mariés ayant élevé au moins un enfant ne bénéficient d'aucune majoration du nombre de leur part une fois que leurs enfants ont quitté le foyer fiscal, alors que ceux qui vivent en concubinage bénéficient d'une demi-part supplémentaire à vie s'ils ont élevé un seul enfant ?

**M. Germain Gengenwin.** Eh oui ! Cela n'est pas normal !

**M. Charles de Courson.** Je regrette que M. Idiart ne soit pas là. Je l'ai écouté. Il se prétend socialiste alors qu'il n'a aucun sens de la justice sociale ; le mode de vie conjugal relève d'un choix privé, mais il est anormal que la fiscalité soit discriminatoire à l'égard des gens mariés, incitant ainsi une partie d'entre eux au divorce fiscal suivi d'un concubinage fiscalement rentable, avec partage fiscal des enfants et versement d'une pension alimentaire déductible fiscalement.

Mes chers collègues, soyons cohérents ! Soit nous maintenons dans notre droit de la famille l'institution qu'est le mariage et nous devons, au minimum, rendre le droit fiscal neutre, ce qui est ma position, soit nous supprimons, du moins fiscalement, la notion de personnes mariées pour rétablir la neutralité fiscale ! La commission des finances a adopté un amendement qui vous apporte, monsieur le ministre, 250 millions. J'espère que nous aurons votre appui.

Je voulais évoquer également la question du rehaussement du taux de plafonnement de la taxe professionnelle par rapport à la valeur ajoutée. Le Gouvernement a raison de poser le problème des incidences du plafonnement de la taxe professionnelle à 3,5 p. 100 de la valeur ajoutée. Mais la solution qu'il nous propose est inadaptée, car elle constitue une rupture entre les entreprises qui n'auront qu'à se filialiser pour descendre en dessous de la barre des 50 millions de francs - et si on la remonte à 100 millions de francs, on aura le même phénomène.

Plus grave, la solution que vous nous proposez, monsieur le ministre, n'est pas une solution d'avenir. Elle ne résout pas le problème de fond sur lequel je reviendrai tout à l'heure, qui est la dérive. Elle fait un décrochement ponctuel pour une année, mais après, elle reprendra sa forte croissance.

La vraie question est de savoir pourquoi le coût pour l'Etat de ce plafonnement explose, passant de 2,8 milliards de francs en 1988 à 27 milliards en 1995 si nous ne faisons rien. Il y a deux raisons à cela. L'une est purement conjoncturelle. La crise économique qui, faisant baisser le montant de la valeur ajoutée et augmenter les coûts

sociaux et donc les impôts locaux, fait passer la taxe professionnelle d'un nombre croissant d'entreprises au-dessus du seuil de 3,5 p. 100 de leur valeur ajoutée.

La reprise économique devrait atténuer cette situation exceptionnelle et nous amener à poser la vraie question : est-il normal que l'Etat paie les conséquences de la hausse des taux de la taxe professionnelle votée par des collectivités locales ? Déjà élevés à 2,9 p. 100 entre 1993 et 1994, ils augmenteront encore plus l'an prochain.

Je suis vice-président d'un conseil général qui a maintenu, sinon toujours baissé depuis dix ans ses impôts.

**M. Jean-Jacques Jégou.** Grâce au champagne !

**M. Charles de Courson.** Ce n'est pas dû au champagne, mais à la rigueur de gestion !

Pourtant, pour la première fois, nous allons devoir augmenter de 2 p. 100 le taux de notre taxe professionnelle.

L'an prochain, nous aurons au moins quatre, voire cinq points d'augmentation des taux de taxe professionnelle.

Aussi, ce qu'il faut faire, c'est plafonner les taux de la taxe professionnelle que nous prendrons en compte dans le calcul des 3,5 p. 100 au niveau de 1994, voire de 1993, ce qui permet de limiter la hausse spontanée nette. Je vous donne les chiffres, bien que nous n'ayons pas encore toutes les simulations. Ainsi, si l'on choisissait les taux de 1994, elle serait de l'ordre de 1,8 milliard brut et, si on choisissait 1993, elle atteindrait presque 3 milliards. Si l'on conserve la proposition du Gouvernement de réduire de 1 milliard à 500 millions le plafonnement par entreprise, ce qui rajoute à peu près 1 milliard brut sur quatre entreprises, soit de l'ordre de 0,8 milliard net - certaines de ces entreprises ne sont pas, en effet, imposables, parce qu'elles n'ont pas de bénéfices - on aboutit donc à 2,6 milliards de francs, voire 3,8 milliards, selon qu'on prend les taux de 1993 ou de 1994. Il nous reste, au pire, dans l'hypothèse de la solution des taux de 1994, 1 milliard, et on « couvre », si on retient l'hypothèse des taux de 1993. Dans ce dernier cas, on peut décider d'une augmentation d'un point du taux de taxation des plus-values, ce qui représentera entre 600 millions et 700 millions, mais, de grâce, monsieur le ministre, cessons de réduire année après année l'autonomie fiscale des collectivités locales et, surtout, de transférer une partie croissante de la fiscalité locale sur la fiscalité d'Etat ! Yves Fréville et moi-même avons fait adopter ce matin un amendement en ce sens en commission des finances. Je crois que cette solution est la moins mauvaise que nous ayons trouvée, après une discussion très libre.

Le troisième point sur lequel je voulais attirer votre attention concerne la fiscalité agricole et les cotisations sociales agricoles. Il n'y a pratiquement rien dans le projet de loi de finances. Le Gouvernement nous a répondu qu'il attendait le 25 ou le 26 octobre, date d'approbation de la loi de modernisation agricole dans laquelle figurent ces dispositions. Je le regrette parce que le budget est tout de même le cadre dans lequel nous devons discuter de l'ensemble des recettes et des dépenses de l'Etat, plus largement, de la politique, y compris en matière agricole. Reporter à une loi qui doit être votée avant la fin de l'année engendrera un certain nombre de perturbations entre la discussion de la loi de finances et la discussion de cette loi de modernisation. Cependant, je voudrais quand même attirer votre attention sur deux points : le premier est l'assiette des cotisations sociales ; c'est le loyer réel et non cadastral que se verse à lui-même l'exploitant agricole qui possède tout ou partie des terres qu'il exploite qu'il faudrait déduire de l'assiette. Il s'agit

là d'ailleurs d'une mesure visant à assurer la parité entre les exploitations agricoles selon qu'elles ont adopté une forme sociétaire ou individuelle. Le second point a trait au cumul entre la provision pour investissement et le dispositif des stocks à rotation lente ; il n'y a aucune raison que les exploitations viticoles soient privées du bénéfice de cette mesure.

Dernier point, monsieur le ministre, le transfert partiel des crédits du RMI aux conseils généraux.

Là encore, l'idée d'impliquer les conseils généraux dans le dispositif d'attribution des allocations est une bonne idée. Mais il faut alors réformer les moyens de contrôle des critères d'attribution du RMI et transférer la totalité de ces crédits aux départements, selon le principe simple dit des blocs de compétences. A cette condition, votre proposition serait, à mon avis, cohérente et permettrait une meilleure gestion du dispositif.

Aussi, monsieur le ministre, si vous améliorez sur ces quatre points ce projet de budget, il ne sera pas simplement bon, il sera excellent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget, porte-parole du Gouvernement.** Merci !

**M. le président.** La parole est à M. Léonce Deprez.

**M. Léonce Deprez.** Il est très intéressant de participer à un débat sur le budget de la nation et d'entendre ses collègues. Cet après-midi, l'un d'entre eux a ainsi déclaré que le budget était un rite auquel il fallait sacrifier, monsieur le ministre, et que ce projet de budget pour 1995 avait été préparé par votre administration. Mais, s'il est vrai que l'administration apporte les données chiffrées, c'est le ministre qui fixe les objectifs et les moyens pour les atteindre.

**M. le ministre du budget.** Exactement !

**M. Léonce Deprez.** L'envie de lui répondre sur le champ ne m'a pas manqué, mais il m'a fallu patienter jusqu'à ce soir pour le faire.

Le budget est d'abord un acte de volonté politique et vous nous le démontrez, monsieur le ministre. C'est pourquoi, comme l'a indiqué Charles de Courson, nous apprécions l'essentiel du projet que vous nous soumettez.

Un de nos collègues a déclaré que ce budget était marqué par l'échéance de l'élection présidentielle de 1995, autrement dit qu'ils s'agissait d'un budget électoraliste.

**M. Hubert Bassot.** C'est Philippe Auberger qui a dit ça ! Notre mauvais rapporteur !

**M. Yves Verwaerde.** Notre très mauvais rapporteur !

**M. Hubert Bassot.** Nous l'avons d'ailleurs démontré, n'est-ce pas monsieur Verwaerde !

**M. Léonce Deprez.** Monsieur le ministre, vous avez démontré que ce budget n'était pas un budget électoraliste, tout comme Charles de Courson à l'instant. Ce budget traduit la volonté politique exprimée par le Premier ministre depuis mars 1993, la volonté d'assurer le redressement économique et social de la France et celle de rendre ainsi progressivement le moral aux Français. Car, et il conviendrait de ne pas l'oublier, telle est aussi la fonction des députés.

On vous a également traité d'équilibriste, monsieur le ministre. Mais n'est-ce pas une grande qualité pour un ministre du budget qui se doit précisément d'assurer un équilibre entre l'exigence de la réduction du déficit de la nation, les besoins de l'économie française et ceux des

Français ? En tout état de cause, depuis 1981 et surtout 1988, on a pu constater que cet équilibre n'avait pas été atteint.

Aujourd'hui, et je ne suis pas le premier à le dire de cette tribune, nous serons nombreux à soutenir votre budget parce qu'il répond d'abord à une exigence nationale : l'allègement du poids de la charge de la dette. En deux ans, elle a été allégée de 65 milliards : cela doit être su. Le déficit tendancier était de 343 milliards en 1993 et il a été ramené à 315 milliards. Il devrait être de 301 milliards pour 1994 et de 274,6 milliards en 1995. Voilà un résultat !

Un autre collègue a encore déclaré cet après-midi - et cela est encore plus grave peut-être - que les Français ne suivaient plus les questions débattues ici et pas même le budget. Ce propos a résonné dans le grand silence de l'hémicycle et m'amène maintenant à réagir de façon très volontaire : mes chers collègues, ne nous laissons pas aller ! Expliquons aux Français - et en tout état de cause, tel est bien le rôle des députés - que si nous n'avions pas réduit le déficit pour 1995, la France aurait risqué de perdre son crédit et de voir les capitaux dont elle a besoin pour couvrir son déficit budgétaire tenter de fuir notre pays. Expliquons-leur qu'il aurait alors fallu pour continuer à en attirer relever les taux d'intérêt. Les Français savent bien ce que des taux d'intérêt élevés ont coûté à la France dans les années passées. De même, candidats à la propriété ou dirigeants de PME, tous savent bien ce que c'est que de ne pas trouver de banques prêtes à financer.

La deuxième raison pour laquelle nous soutenons votre budget est qu'il donne réellement la priorité à l'emploi. Trop de charges sociales tuent l'emploi, comme trop de charges fiscales tuent la capacité d'entreprendre. Vous avez prévu l'allègement des charges sociales, notamment en exonérant à 100 p. 100 les cotisations familiales des entreprises sur les salaires inférieurs à 120 p. 100 du SMIC et en exonérant de moitié les salaires situés entre 120 et 130 p. 100 du SMIC. La création de près de 100 000 emplois devrait résulter de cette mesure en 1995.

Il nous faut expliquer que cette baisse des charges sociales des entreprises doit entraîner ces dernières entreprises à ne plus choisir systématiquement d'acheter du matériel plutôt que de créer des emplois pour certaines fonctions.

Vous soutenez encore l'évolution des CES et leur accroissement. Il nous faut expliquer que 700 000 postes seront attachés à des CES. Il nous faut expliquer que 60 000 entreprises occupant un salarié au SMIC ou deux salariés bénéficieront de la suppression de la réduction de la taxe sur les salaires.

Aux entreprises du bâtiment, il nous faut dire que l'activité des travaux du bâtiment sera stimulée par trois mesures fiscales représentant un effort de 700 millions de francs dans ce budget.

Il nous faudra dire aussi que les crédits consacrés à l'emploi seront en progression de 11 p. 100. Mais je n'insisterai pas sur ce point, car cela a déjà été souligné.

La troisième raison pour laquelle nous soutenons votre budget est qu'il s'inscrit dans la logique de la politique d'aménagement du territoire. Les fonds spéciaux créés pour financer les infrastructures seront disponibles et concrétiseront la volonté de rééquilibrer la vie économique et sociale sur tout le territoire. Je ne manquerai pas d'en tenir compte pour donner suite à la volonté de développer l'économie touristique sur l'ensemble du pays, y compris dans les zones rurales.

Mais c'est parce que j'ai souligné la cohérence de ce budget pour 1995 avec la volonté gouvernementale, monsieur le ministre, que je vous demande de ne pas poursuivre votre projet initial relatif à l'augmentation de la taxe professionnelle. Si je prends l'exemple de la région Nord-Pas-de-Calais, les effets de cette mesure aggraveraient encore sa situation économique. Ne pénalisons pas les entreprises qui sont devenues performantes parce qu'elles sont devenues performantes.

La taxe professionnelle, dont il a été unanimement reconnu qu'elle devait être réformée, a des montants différents selon les régions. Ne pénalisons donc pas celles qui souffrent d'un manque d'entreprises. Ne renforçons pas le handicap de certaines régions, comme le Nord-Pas-de-Calais. Pour neuf entreprises textiles du Nord-Pas-de-Calais - j'ai pris cette région et ce chiffre à titre d'exemple - employant 2 157 salariés, le surcoût du plafonnement de la taxe professionnelle sur la valeur ajoutée serait de 3,5 à 4 p. 100 et représenterait un coût de 2,482 millions de francs, soit un peu plus de 1 100 francs par salarié.

Monsieur le ministre, ne faites donc pas subir à des régions qui souffrent ce coût supplémentaire qui affaiblirait encore les capacités de leurs entreprises et aggraverait donc le chômage. Nous vous faisons confiance pour donner suite aux propositions qui vous ont été faites à ce sujet par le président et le rapporteur de la commission des finances...

**M. Yves Verwaerde.** Ne nous parlez pas du rapporteur ! Nous ne le soutenons pas !

**M. Hubert Bassot.** Vous pouvez faire allusion au président de la commission, mais pas au rapporteur !

**M. Yves Verwaerde.** Le rapporteur est trop mauvais ! Qu'il reparte chez lui ! Il aura déjà bien du mal à gagner là-bas !

**M. Léonce Deprez.** ... propositions qui vous ont été faites également par M. de Courson à l'instant. Comme le budget de la nation doit être le fruit d'un dialogue entre le Gouvernement et les députés, monsieur le ministre, nous vous faisons confiance pour démontrer que l'Assemblée nationale est un cadre de débat sérieux permettant de bâtir l'avenir de la France et de répondre à l'attente des Français. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. le ministre du budget.** Merci !

**M. le président.** La parole est à M. Marc Fraysse.

**M. Marc Fraysse.** Monsieur le ministre du budget, vous avez fait preuve d'une modestie sage et lucide en présentant la loi de finances, au nom du Gouvernement, le 21 septembre.

Vous avez employé le mot « préserver ». Vous avez aussi souligné que ce budget était un préalable pour faire accepter au pays les réformes nécessaires. Je suis d'accord avec vous. Il s'agit bien d'un budget de transition.

Le pays attend avec impatience les réformes qui interviendront l'an prochain, après les élections présidentielles.

Certes, ce budget de transition est handicapé, car nos prédécesseurs n'ont pas su profiter, en 1989 et 1990, de l'embellie provoquée par l'action de Jacques Chirac et de son gouvernement. Au lieu de désendetter le pays, les socialistes ont préféré dilapider nos ressources, au risque de mettre en péril les acquis sociaux.

Mais, même si vous aviez à l'évidence à faire face aux urgences dans une période de récession, je pense que ce budget aurait pu être plus novateur, pour aller plus vite vers les réformes attendues.

**M. Hubert Bassot.** Oh !

**M. Marc Fraysse.** Cher ami, nous sommes en démocratie et la passion aussi a le droit de s'exprimer !

**M. Hubert Bassot.** Bien sûr. Mais c'est surtout que vous êtes un copain du rapporteur !

**M. Marc Fraysse.** Pour moi, le palier de stabilisation que vous proposez, monsieur le ministre, n'a de sens que pour reprendre souffle et organiser dès maintenant la reconstruction du pays, que nous devons entreprendre au plus tôt.

**M. Hubert Bassot.** C'est déjà commencé !

**M. Marc Fraysse.** C'est vrai !

**M. Hubert Bassot.** Merci de le reconnaître !

**M. Marc Fraysse.** On me qualifie souvent de gaulliste social, de gaulliste humaniste.

**M. Charles Ceccaldi-Raynaud.** Nous le sommes tous !

**M. Marc Fraysse.** J'en suis fier car, pour moi, et je rejoins Jacques Chirac sur ce point, ce sont les thèmes de croissance nationale, de participation, de lutte contre toutes les exclusions, et en particulier le chômage, qui devront inspirer la prochaine étape.

N'en déplaise aux technocrates de Bruxelles...

N'en déplaise aussi aux immobilismes et corporatismes de tout bords, ainsi qu'aux conformistes coincés dans leurs routines.

Trois grands principes doivent nous guider l'an prochain, mais aussi dès à présent.

Premier principe : luttons de manière acharnée et en priorité pour l'emploi et contre l'exclusion, avec des approches nouvelles.

**M. Charles Ceccaldi-Raynaud.** C'est le cas !

**M. Marc Fraysse.** Et d'abord, un système éducatif tourné davantage vers l'entreprise. Une revalorisation des métiers dits manuels, que je préfère appeler « métiers des bâtisseurs », car quoi de plus noble que de construire une maison ?

Portons également une plus grande attention à nos anciens et aux plus démunis. Des emplois de proximité peuvent changer leur vie et aider les familles.

Une reconquête des métiers disparus : oui, gardien d'immeuble, livreur de journaux et - pourquoi pas ? - poinçonneur de métro, pompiste, etc., qui nous apportaient jadis confort et sécurité.

Enfin, détecter et encourager les nouveaux métiers que peut faire naître l'avancée technologique.

**M. Charles Ceccaldi-Raynaud.** La marine à voile ! Les lampes à huile !

**M. Hubert Bassot.** Archéologie des métiers disparus ! C'est vraiment n'importe quoi !

**M. Marc Fraysse.** Deuxième principe : redonnons à nos villes de la vie...

**M. Yves Verwaerde.** On ne vous a pas attendu pour le dire ! Cela fait maintenant deux ans qu'on le répète !

**M. Marc Fraysse.** Cher collègue, je ne donne pas de leçon ! Je dis qu'il est bon, à un moment donné, de se rappeler ce que doivent être nos engagements...

**M. Hubert Bassot.** Cela fait dix-huit mois qu'on le dit !

**M. Marc Fraysse.** ... et ce que doivent être les choses que nous pouvons faire ensemble.

**M. Yves Verwaerde.** On n'a pas de leçon à recevoir de vous !

**M. Marc Fraysse.** Je ne suis pas là pour donner de leçon ! Je suis là pour m'exprimer et dire ce que je pense comme tout un chacun de cette tribune. Cher ami, que ne vous êtes-vous inscrit dans la discussion pour pouvoir vous exprimer !

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous en prie !

**M. Marc Fraysse.** Si vous estimez que tout va bien, pourquoi siégeons-nous, alors ?

**M. Hubert Bassot.** Vous ne faites que critiquer !

**M. Marc Fraysse.** Ce ne sont pas des critiques, ce sont des propositions !

**M. Hubert Bassot.** Nous en avons assez entendu !

**M. Marc Fraysse.** Eh bien, monsieur, retournez d'où vous venez si cela ne vous intéresse pas !

**M. le président.** Chers collègues ! Faites donc preuve d'un peu de tolérance envers l'orateur. Monsieur Fraysse, ne répondez pas à vos collègues et poursuivez votre discours.

**M. Marc Fraysse.** J'en reviens à mon propos.

Il importe donc de repenser le territoire de la ville dans son ensemble, pour lui donner un équilibre économique, écologique, social et humain,...

Il convient d'aider les entreprises qui « jouent le jeu », celles qui intègrent dans leur logique la notion de citoyenneté. Il faut réveiller et animer les acteurs de la ville, en les responsabilisant. Il faut investir sur l'humain au moins autant que sur le matériel.

Enfin, et c'est l'essentiel - et tout le monde sera d'accord avec moi sur ce point,...

**M. Hubert Bassot.** Sûrement pas !

**M. Marc Fraysse.** ... en tout cas je l'espère, il faut faire respecter la loi républicaine.

Troisième principe : investissons sur de grands projets, qui relanceront notre économie et nous permettront d'affirmer la place de la France dans le monde.

**M. Hubert Bassot.** C'est ce qui est fait !

**M. Marc Fraysse.** D'abord lançons des grands travaux.

Nous avons pris un grand retard sur les voies d'eau, qui sont pourtant un moyen stratégique et prioritaire pour attirer en France des flux internationaux essentiels. Nous devons faire la liaison Rhin-Rhône.

Nous devons construire et réhabiliter de manière massive les logements dont manquent cruellement tant de Français.

Le TGV, aussi, est un fer de lance de notre industrie. Il faut le promouvoir pour mailler l'Europe avec la technologie française mais aussi développer cette exportation. Il faut enfin poursuivre l'effort autoroutier déjà engagé. Le transport comme le bâtiment sont les clés du développement économique.

**M. Jean-Pierre Thomas.** On le sait !

**M. Marc Fraysse.** Ensuite, redonnons-nous une ambition industrielle. De plus en plus, la France délocalise, sous-traite à l'étranger. Même les entreprises publiques sont entrées dans cette logique suicidaire. À chaque emploi perdu, les charges des entreprises s'aggravent sous le poids du chômage et des charges qu'il induit. Je le sais tout particulièrement, étant chef d'entreprise depuis vingt-deux ans !

Réindustrialisons la France.

**M. Hubert Bassot.** Scandaleux !

**M. Marc Fraysse.** Redonnons la priorité aux industries lourdes et créatrices d'emploi.

Aidons les entreprises à maintenir leurs emplois en France, en les faisant évoluer vers la qualité et vers l'excellence.

**M. Hubert Bassot.** On croirait entendre M. Auberger !

**M. Marc Fraysse.** On réduira leurs charges et on les rendra plus compétitives au plan international. Les Japonais ont des industries de pointe, mais ils fabriquent encore leurs chaudrons ! Ces trois priorités essentielles...

**M. Hubert Bassot.** Je ne peux plus entendre de tels propos ! Je préfère sortir fumer une cigarette pour me calmer.

**M. Marc Fraysse.** ..., la lutte contre l'exclusion, la dynamisation de nos villes et la relance des grands projets nationaux, y compris la revalorisation de toute notre industrie, je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous les preniez en compte. Il ne s'agit pas d'augmenter vos budgets : je sais bien qu'ils sont arrêtés. Il s'agit plutôt de dépenser de manière intelligente l'argent dont nos concitoyens vous ont confié, nous ont confié la gestion. Car la manière de dépenser l'argent est plus importante encore que la somme d'argent à dépenser.

Tel est le chemin que nous avait montré un grand président gaulliste...

**M. Jean-Pierre Thomas.** Démago !

**M. Marc Fraysse.** ..., le premier président gaulliste : Georges Pompidou.

C'est ce même chemin que nous devons emprunter pour construire la « nouvelle France ». (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Jean-Pierre Thomas.** Démagogique et amnésique !

**M. Yves Verwaerde.** C'est ahurissant ! On aurait cru entendre le discours du rapporteur général ! On tape contre son camp !

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Jacques Jegou.

**M. Jean-Jacques Jegou.** Monsieur le ministre, je m'apprêtais à vous dire qu'après cette longue suite d'interventions vous deviez sans doute ressentir quelque ennui. Je ne m'attendais pas à ce que l'ambiance soit aussi relevée ce soir ! (*Sourires.*)

Un certain nombre de mots ont été utilisés pour qualifier votre budget : « habile, électoral », entre autres. Tout a été dit. Les socialistes ont même utilisé des coupures de presse pour donner des informations qui n'étaient pas contenues dans le budget et pour expliquer que ce budget n'était pas sincère. Je crois que les médias n'ont pas assez fait savoir, sinon on les aurait entendus, que ce budget n'était pas électoraliste. Non, ce budget n'est pas un budget électoraliste.

En tout état de cause, il n'était pas facile de concilier les contraintes auxquelles vous deviez faire face. En premier lieu, nos partenaires s'étant engagés dans une politique de réduction des déficits, la France se devait de maîtriser le sien. En second lieu, il devait, tout en répondant à cette nécessité internationale, maintenir des mesures incitatives afin de soutenir, consolider et amplifier la croissance économique de notre pays. Je crois que vous y êtes parvenu, monsieur le ministre.

Ainsi, bien qu'il soit prévu que le déficit sera réduit de 25 milliards de francs en 1995, de nombreuses mesures sont inscrites dans ce budget afin de favoriser la création d'emplois - les crédits consacrés à ce secteur, on l'a dit et redit, mais je crois bon de le répéter encore, seront en progression de 11 p. 100 - et pour lutter contre l'exclusion. Quant au financement des missions essentielles de l'Etat, il sera assuré.



C'est pourquoi, si ce budget n'est pas, comme certains ont cru bon de le dire dans les rangs de l'opposition, imaginaire, il est tout au moins conforme à la réalité.

A ces derniers, je me permets de faire remarquer que si l'on peut attendre de l'imaginaire, un véritable budget ne saurait être imaginaire. Or tel a bien été le cas de celui présenté par les socialistes pour 1993.

**M. Yves Verwaerde.** Exact !

**M. Jean-Jacques Jégou.** Alors qu'il annonçait un déficit de 165,4 milliards de francs, ce dernier était en réalité de 317,6 milliards de francs !

Ce budget est bon mais, comme nombre de mes collègues l'ont souligné, il aurait pu être meilleur. Néanmoins, je tiens à le dire à nos collègues socialistes, en tout cas au seul d'entre eux qui se trouve sur leurs bancs ce soir, la commission des finances a beaucoup travaillé. Ainsi nos collègues Yves Fréville et Charles de Courson ont, après de longues discussions, difficiles et très techniques, fait adopter en fin de matinée un amendement à l'article 9 relatif à la taxe professionnelle qui nous a posé tant de problèmes. J'espère, monsieur le ministre, que vous pourrez donner satisfaction à la commission des finances à ce sujet.

Je suis conscient des contraintes auxquelles vous devez faire face. C'est d'ailleurs pourquoi la commission des finances a été particulièrement raisonnable. Certes elle a adopté plusieurs amendements, comme d'habitude, mais elle a travaillé sérieusement, sans perdre de vue les réalités et les difficultés de l'heure, afin de ne pas aller à l'encontre de la nécessité de réduire le déficit du budget.

Cela dit, monsieur le ministre, je tiens à souligner que quelques articles apparemment anodins de la loi de finances portent atteinte aux recettes des collectivités locales. Je pense en particulier à l'article 7 portant la TVA de 5,5 p. 100 à 18,6 p. 100 pour EDF.

**M. Yves Verwaerde.** Il a raison !

**M. Jean-Jacques Jégou.** En effet, cette mesure va coûter 11 p. 100 de leurs recettes de taxe municipale aux communes et 4 p. 100 aux départements. Cela s'ajoute à d'autres mesures prises dans le budget de l'année dernière, notamment l'allègement de 16 p. 100 de la taxe professionnelle et le 0,4 p. 100 pour la réforme des bases, laquelle, en fait, n'aura pas lieu, ce qui commence à charger un peu la barque. Je vous assure que nombre de collectivités locales pratiquent déjà depuis quelques années une gestion extrêmement rigoureuse. Le montage de leur budget de 1995 ne sera pas facile à réaliser.

Dans votre budget pour 1995, une étape importante sera franchie et j'en terminerai par là, répondant ainsi à ceux de mes collègues, y compris dans les rangs de la majorité, qui considèrent que les parlementaires ne peuvent agir sur le budget.

Si l'on dit souvent que notre marge de manœuvre est étroite, je puis témoigner, ayant été l'un des parlementaires chargés d'expérimenter le contrôle des services votés, qu'il est possible non pas de demander toujours plus mais, quelquefois, d'avoir le courage de proposer moins.

**M. le ministre du budget.** C'est vrai !

**M. Jean-Jacques Jégou.** Ainsi que j'aurai l'occasion de le rappeler lorsque je présenterai mon rapport spécial sur les crédits de la formation professionnelle, j'ai proposé, ce qui n'est pas facile, une réduction des crédits de 500 millions de francs, que vous avez acceptée. C'est une pierre que j'apporte à la réduction du déficit. Peut-être pourrais-je aller un peu plus loin lors de l'examen de ces cré-

aits. C'est un début et je sais que plusieurs de mes collègues qui ont travaillé sur ces services votés ont formulé des propositions que vous avez retenues.

**M. Germain Gengenwin.** On en proposera d'autres.

**M. Jean-Jacques Jégou.** C'est une possibilité offerte aux parlementaires, qu'ils se doivent de saisir. Il en va de l'intérêt du Parlement et des possibilités de modifier la loi de finances. Cela fait pièce à ceux qui pensent que nous ne servirions à rien. Je vous remercie donc de nous avoir permis de faire notre travail et je serai heureux de voter ce projet de loi de finances pour 1995. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Yves Verwaerde.** On l'applaudit parce qu'il n'a pas parlé du rapporteur !

**M. Hubert Bassot.** Exactement !

**M. le président.** La parole est à M. Yves Van Haecke.

**M. Yves Van Haecke.** Monsieur le ministre, mon intervention concerne le RMI, en particulier le transfert de 25 p. 100 du coût des allocations directes sur les départements, disposition largement critiquée, ici et ailleurs. En fait je ne m'associe pas à ces critiques - du moins pas sur ce point précis - parce qu'il faut du courage au Gouvernement pour s'attaquer à ce vrai problème qu'est le RMI.

**M. Hubert Bassot.** Il en a, lui !

**M. Yves Van Haecke.** Vous voudrez bien m'excuser si je déborde quelque peu du strict cadre budgétaire pour aborder ce sujet.

Le RMI fonctionne mal parce qu'il n'y a pas d'adéquation étroite entre l'allocation versée et les actions d'insertion, la lutte contre l'exclusion.

**M. le ministre du budget.** C'est exactement cela !

**M. Yves Van Haecke.** Tout le monde le sait. Tout le monde le dit depuis quelques mois, mais il fut une époque où cela n'était sans doute pas suffisamment répété, notamment au moment du démarrage de cette action, en 1988-1989, quand le choix a été fait d'une allocation dont l'attribution était décidée par l'Etat, mais versée directement par les caisses d'allocations familiales et les caisses de MSA, au nom des préfets, dans les départements, ces derniers ayant la charge de développer les actions d'insertion.

Monsieur le ministre, il est vrai que le projet gouvernemental, tel qu'il est, ne règle en rien la question de fond. En effet, on ne peut pas parler de responsabilisation des départements pour les dépenses de RMI, puisque ces derniers ne seront toujours pas associés aux décisions concernant l'octroi des allocations. Par conséquent, le freinage ou le dérapage - si dérapage il y a dans l'avenir - ne sera que marginal puisque l'Etat n'aura obtenu une stabilisation que pour 25 p. 100 de la dépense.

On ne s'attaque donc pas à l'essentiel. Pour cela il faudrait revoir la procédure. A ce propos, je vous rappelle que j'ai déposé l'année dernière une proposition de loi contresignée par de nombreux collègues du groupe du RPR, prévoyant, avec une certaine audace, de tout basculer sur le département. Cela me paraît inéluctable et je suis persuadé que nous y viendrons. Je tenais à l'affirmer ce soir.

L'intérêt de la disposition qui nous est proposée est d'ouvrir le débat. Elle témoigne d'un certain courage, peut-être rendu indispensable par les contraintes budgétaires.

En conclusion, je veux affirmer que les élus revendiquent le droit d'exercer toutes leurs responsabilités pour gagner la lutte contre l'exclusion. Signe des temps, la marge de manœuvre est très étroite, et il faudra du temps pour redresser la France. Je suis profondément convaincu que nous sommes sur la bonne voie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Yves Verwaerde.** Encore un qui n'a pas parlé du rapporteur général. Il a donc été excellent.

**M. Hubert Bassot.** Du « petit » rapporteur !

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Pascallon.

**M. Pierre Pascallon.** C'est, bien sûr, une banalité, monsieur le ministre, de rappeler qu'une crise économique sans précédent frappe l'Occident depuis le début des années 90 ; elle a touché notre pays en 1992-1993. C'est encore une banalité d'ajouter que cette crise économique est allée de pair avec une explosion du déficit budgétaire, lequel est passé de 93 milliards de francs en 1990 à 316 milliards en 1993.

Le rapport Raynaud a précisé au plus fin ces déficits budgétaires et sociaux qui n'ont d'ailleurs pas été propres à notre pays puisque l'Allemagne n'a pas échappé, au cours des années en question, à une certaine dérive de ses comptes publics. Cela s'est traduit par une croissance impressionnante de la dette publique : 800 milliards de francs supplémentaires chez nous dans les années 1993-1994. Bref, il n'est sans doute pas excessif de parler, comme l'a fait un observateur économique averti, de « la débâcle financière des années 90 », laquelle a touché aussi bien l'Etat que la sécurité sociale et l'assurance chômage.

Aujourd'hui, nous le savons, la reprise économique s'esquisse, et le contexte économique devient beaucoup plus souriant. Dans ce cadre nouveau, que faut-il faire ? Je crois que, comme vous tentez de le faire avec ce budget, monsieur le ministre, nous devons essayer de resserrer, autant que faire se peut, les déficits sans étrangler la reprise, essayer d'assainir les finances publiques sans brider le retour de la croissance. Vous avez déjà engagé cet effort en 1994 puisque le déficit du budget de l'Etat aura été réduit d'une quinzaine de milliards de francs. Vous nous proposez de le poursuivre dans ce projet de loi de finances pour 1995 et nous devons vous en féliciter.

Ainsi que vous l'avez souligné, ce budget est marqué par l'assainissement, la rigueur, la volonté de contenir le déficit budgétaire et nous savons bien comment vous allez tenter de poursuivre et d'amplifier cet effort de réduction du déficit budgétaire dans le cadre de cette loi de finances.

D'abord, pour la première fois depuis longtemps, la progression des dépenses de l'Etat ne sera pas, l'an prochain, supérieure à celle de l'indice des prix. Vous avez donc dû effectuer des choix très sélectifs, vous limiter à financer les missions essentielles de l'Etat, opérer des coupes claires dans les dépenses d'investissements civils et dans le train de vie des ministères.

Je me réjouis que, dans ce contexte, la priorité ait été donnée à l'emploi et à la lutte contre l'exclusion puisque de fortes hausses ont été prévues pour les enveloppes financières attribuées à Michel Giraud et à Simone Veil. Cela me paraît judicieux car il est indispensable de préserver, encore pour un temps, tout ce qui a trait au traitement social du chômage, même si, pardonnez-moi de vous le dire, nous aurions peut-être pu faire encore davantage pour les jeunes à ce niveau. En effet, nous sommes tous

frappés, dans nos permanences, par le désarroi des jeunes sans emploi et sans formation. Nous devrions donc essayer de faire plus encore en la matière.

Parallèlement, en ce qui concerne les recettes, pour la première fois depuis des années, les hausses d'impôt, même modestes, vont l'emporter sur les baisses. Ainsi n'est pas poursuivi l'allègement de l'impôt sur le revenu, engagé en 1994, qui a coûté à l'Etat une perte de recettes de l'ordre de 20 milliards de francs. Une nouvelle réduction de même niveau ne sera pas opérée en 1995, contrairement à ce que vous aviez envisagé.

Globalement, grâce à la limitation des dépenses et à la légère progression des recettes, vous devriez parvenir à ramener le déficit budgétaire de 301 milliards de francs cette année à 275 milliards de francs l'an prochain. On ne peut que s'en réjouir et rendre hommage au Gouvernement de cet effort pour faire reculer le déficit budgétaire de quelque 25 milliards de francs, conformément à votre volonté affichée de maîtrise des finances publiques.

**M. Hubert Bassot.** Très bien !

**M. Pierre Pascallon.** Il me reste à vous faire part, avec votre permission, de deux séries de préoccupations qui sont aussi, je le sais, les vôtres.

La première concerne les comptes sociaux.

Si vous affichez clairement votre volonté de réduire le déficit budgétaire, force est de reconnaître que l'on a un peu l'impression que vous « laissez filer » - si vous me permettez l'expression - les comptes sociaux. Pourtant, les chiffres officiels sont préoccupants puisqu'ils nous annoncent un déficit proche de 60 milliards de francs en 1994 et peut-être davantage pour 1995. Rien n'est véritablement dit sur les moyens que vous allez mettre en œuvre courant 1995 pour combler le déficit de ces comptes sociaux. Même si la croissance est au rendez-vous - et elle y sera, Dieu merci - il faudra bien que le prochain gouvernement, issu de l'élection présidentielle, s'attache à ce problème. Il lui faudra sans doute alors le courage de procéder à une hausse de la fiscalité, voire de relever la contribution sociale généralisée.

Ma deuxième série de préoccupations concerne les privatisations.

Il faut bien reconnaître, en effet, que le déficit du budget de l'Etat a été réduit cette année et le sera encore l'année prochaine grâce aux recettes procurées par les privatisations. Or on ne saurait durablement utiliser des privatisations pour financer des dépenses courantes.

D'ailleurs, il est évident que, dès 1996, on ne pourra plus compter autant sur les recettes de privatisation.

Il faut donc dès maintenant, monsieur le ministre, voir comment nous pourrions résoudre les problèmes tenant aux comptes sociaux, d'une part, et aux privatisations, d'autre part.

Au total, vous nous présentez un budget pour lequel nous vous faisons compliment ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Yves Verwaerde.** Il n'a pas parlé non plus du petit rapporteur ! Très bien !

**M. Hubert Bassot.** Il est tout petit, il n'existe plus !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre du budget.

**M. le ministre du budget.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les parlementaires, je vais m'attacher, sans naturellement abuser de votre patience, à répondre à

chacun des orateurs car, ainsi que je l'ai indiqué, sans précaution d'ailleurs, lorsque j'ai présenté le projet de loi de finances pour 1995, je mesure combien il dépend de la responsabilité du Gouvernement que la discussion du projet de loi de finances soit non pas un acte répétitif, mais quelque chose de passionnant et d'utile.

Je comprends parfaitement que des critiques s'élèvent, ici ou là, à l'encontre du budget de la France, qui représente une masse de quelque 1 500 milliards. C'est le troisième budget que je présente, si l'on veut bien admettre que le collectif budgétaire du printemps de 1993 était pratiquement un véritable budget, et jamais je n'ai prétendu que le Gouvernement détenait la vérité révélée. Néanmoins, si j'accepte toutes les critiques et les reçois comme telles, je souhaite aussi que l'on considère que mon statut de ministre du budget ne m'empêche pas de dire ma part de vérité, d'affirmer fortement ma conviction, y compris quand j'ai le sentiment que tel ou tel de mes amis s'égare, ce qui peut arriver.

**M. Charles Coccaldi-Raynaud.** C'est arrivé !

**M. Hubert Bassot.** Même un rapporteur !

**M. le ministre du budget.** J'ai retenu de la discussion que personne, sur les bancs de l'Assemblée, ne contestait le caractère impératif de la réduction du déficit. Je considère comme une grande victoire pour notre pays qu'aucune famille politique ne se soit laissée aller, à sept mois de l'élection présidentielle, à un discours insensé qui consisterait à faire croire à tel ou tel dans le pays qu'on peut dépenser plus que l'on a dans les caisses. Je m'en réjouis et je crois pouvoir dire que cet effort de raison est partagé par l'ensemble des formations politiques du pays.

Permettez-moi d'ailleurs d'affirmer une première conviction : rien ne ressemblera plus à la France d'après l'élection présidentielle que la France d'avant.

**M. Hubert Bassot.** Très bien !

**M. le ministre du budget.** Il y a eu bien avant nous, sur les bancs de cette assemblée, des hommes politiques, tout aussi loyaux, tout aussi sincères, qui pensaient que demain serait plus facile qu'aujourd'hui ; il y en aura encore après nous. Croyez-moi, les Français ne se réveillent pas la nuit, angloissés, se disant : « Vivement l'élection présidentielle, tout va changer ! » Mes chers amis, la France a connu ces dernières années l'alternance de gauche et en a été profondément déçue. Elle a connu l'alternance de la majorité et...

**M. Didier Migaud.** Elle est déjà déçue !

**M. le ministre du budget.** ... elle a vu les difficultés. Elle n'attend pas le secours d'un homme providentiel parce que l'homme providentiel n'existe pas. Ce sont les 58 millions de Français qui feront que la France sera grande demain, mais certainement pas telle ou telle formation politique ou tel ou tel d'entre nous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Ayons donc, au-delà de nos différences politiques, le courage de reconnaître que diriger un pays moderne, avec des chaînes de télévision et des médias qui nous regardent chaque jour, avec des Français très informés de la situation, avec une économie profondément enchaînée dans la concurrence internationale, est difficile, complexe ; il faut montrer un cap. Ce ne sont pas quelques parlementaires ou quelques ministres qui, à eux seuls, pourront se glorifier du succès de la France, mais l'ensemble des Français. De la même façon, nous ne serons pas responsables tout seuls de la perte de compétitivité de l'entreprise France ou de l'ensemble des entreprises françaises.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention toutes les idées qui ont été avancées.

Le rapporteur général a bien voulu confirmer les hypothèses économiques que nous avons présentées. Je l'en remercie d'autant plus que, l'an passé, Philippe Auberger avait - et c'était parfaitement son droit - émis certaines réserves sur le caractère optimiste des prévisions de croissance.

**M. Yves Verwaerde.** Il s'était trompé, une fois de plus !

**M. Hubert Bassot.** C'est un mauvais rapporteur général !

**M. le ministre du budget.** C'est tout à son honneur de dire aujourd'hui que ces prévisions sont réalistes.

D'ailleurs, si je voulais aller dans le sens de Philippe Auberger, je dirais que les critiques que j'ai lues ici ou là sur nos prévisions de croissance concluent au trop grand pessimisme du Gouvernement et souhaiteraient que nous retenions des chiffres plus forts. Je ne l'ai pas voulu pour une raison très simple. Je considère que si la classe politique et le Gouvernement veulent être respectés par nos concitoyens - ce qui est notre premier devoir - il convient que nous ayons d'abord un comportement respectable. Or un comportement respectable commence par ne pas faire croire en des chiffres mirobolants, c'est-à-dire des chiffres dont personne ici ne pourrait affirmer qu'ils ont l'ombre d'une réalité.

Je crois profondément qu'annoncer 2,8 p. 100 de croissance dans un pays qui fait 1 p. 100 de récession, comme l'ont fait nos prédécesseurs, fait beaucoup de mal à la classe politique dans son ensemble. Ce sont des comportements de cette nature qui provoquent le désenchantement, le doute et le refus d'un grand nombre de nos compatriotes de s'engager.

**M. Hubert Bassot.** Tout à fait !

**M. le ministre du budget.** Je préfère qu'on me dise que mes prévisions économiques sont trop modestes, peut-être un peu tristes, pas assez courageuses, pas assez ambitieuses. L'ambition, mesdames, messieurs, se traduit non pas dans les chiffres, mais dans les comportements. L'ambition et le courage sont une affaire non pas de mots, mais d'attitude. Je préfère être contredit par les faits, parce que la croissance sera plus forte que celle que j'ai annoncée avec Edmond Alphandéry, plutôt que d'avancer des chiffres qui n'auraient aucun rapport avec la réalité.

De ce point de vue, les députés de la majorité, quels que soient les choix des uns et des autres pour l'élection présidentielle, pourront aller sans rougir devant leurs électeurs : nous, nous n'aurons pas raconté de fariboles ! Croyez-moi, cela change avec ce qui s'est passé depuis dix ans !

**M. Hubert Bassot.** Très bien !

**M. le ministre du budget.** Philippe Auberger a eu aussi raison de dire...

**M. Yves Verwaerde.** C'est rare qu'il ait raison !

**M. le ministre du budget.** ... qu'il n'y a pas de liens immédiats entre la croissance et l'emploi. Je veux, sur ce point aussi, avoir avec vous un débat sans complaisance.

J'ai été surpris, il y a quelques mois, lorsque la France était encore dans la récession, d'entendre des discours définitifs selon lesquels il fallait réinventer le travail - comme si le travail se réinventait ! - prônant je ne sais quelle révolution culturelle, comme si la seule révolution culturelle à laquelle vous pouviez vous rattacher est celle

qui a été conduite en Chine il y a quelques années avec le succès que l'on connaît. Une partie des élites françaises manquera-t-elle à ce point de conviction et de colonne vertébrale pour recommander, alors que c'est la première crise depuis dix-huit ans dans l'économie française, de jeter le bébé avec l'eau du bain et de ne plus croire en rien ? La croissance est la condition nécessaire à la création d'emplois.

**M. Germain Gengenwin.** Très bien !

**M. le ministre du budget.** La croissance est la condition nécessaire à l'engagement des réformes dans ce pays. Et j'affirme que, dans leur majorité, les chômeurs d'aujourd'hui verront leur problème résolu par la croissance ; certes pas tous, mais une grande partie.

**M. Germain Gengenwin.** Evidemment !

**M. le ministre du budget.** Pour ceux qui ne seront pas dans ce cas, on doit imaginer d'autres dispositifs. J'y reviendrai. C'est le problème passionnant des dépenses passives du chômage. Permettez-moi de dire que, sur ce sujet, beaucoup d'erreurs et beaucoup de lâchetés sont souvent commises.

Monsieur le rapporteur général, je suis d'accord, il n'y a pas de liens immédiats entre croissance et emploi, mais convenons que sans croissance, rien ne sera possible, même si, à l'évidence, elle ne résout pas tous les problèmes. D'ailleurs, j'aimerais qu'on reconnaisse que retrouver le chemin de la croissance pour un pays n'est pas si simple que cela ! C'est pour cela que c'est, me semble-t-il, indispensable.

Je ne reviendrai pas longuement sur l'utilisation des produits de la privatisation. Je vous ai dit avec beaucoup de franchise hier ce que j'en pensais. Moi, je ne peux pas cumuler des recettes fiscales en diminution, des dépenses sociales en augmentation et assurer une utilisation des produits de la privatisation qui répondrait au dogme du traité de M. Je-ne-sais-qui, page 78, à laquelle je devrais me référer en permanence. Je ne crois pas qu'il y ait une bonne façon de gérer le budget de la France. La bonne façon de gérer le budget de la France est d'être pragmatique et de s'adapter en permanence à l'évolution de la situation économique. La gestion du budget d'un pays comme la France est tout sauf dogmatique. Il n'y a pas une bonne solution, il y a des solutions...

**M. Germain Gengenwin.** Très bien !

**M. Hubert Bassot.** Compris, Auberger ?

**M. Yves Verwaerde.** Si Joigny était géré comme ça, ça changerait !

**M. le ministre du budget.** ...adaptées au contexte économique du pays et au contexte économique de l'Europe et à la situation internationale. Je n'ai d'ailleurs pas vu sur ce point de divergence entre le rapporteur général et moi.

Je voudrais maintenant appeler d'un mot l'attention de l'Assemblée sur les dépenses actives et les dépenses passives.

Les dépenses passives, qu'il est si facile de vilipender lorsqu'on discourt sur la politique, recouvrent essentiellement deux catégories de dépenses.

La première est constituée des préretraites : 21 milliards de francs dans ce budget. J'aimerais que quelqu'un m'indique comment on peut revenir sur l'engagement donné aux salariés partis en préretraite en leur disant qu'on ne paiera plus celle-ci.

**M. Yves Verwaerde.** Seul Auberger peut faire cette proposition !

**M. le ministre du budget.** Je ne dis pas qu'on l'ait proposé, mais j'ai entendu, au cours d'un débat sur les préretraites, l'idée lancée par des chefs d'entreprise qui sont bien heureux de pouvoir repasser à l'Etat par le biais des préretraites les excédents d'effectifs qu'ils trouvent dans leurs entreprises. Il est assez facile de se présenter comme un remarquable gestionnaire quand l'Etat est là avec l'argent du contribuable pour assumer les conséquences de ce que tel ou tel chef d'entreprise considère comme un sureffectif.

Deuxième catégorie de dépenses passives : les indemnités aux chômeurs. J'aimerais qu'on m'explique comment on peut, d'un côté, se plaindre que la consommation ne soit pas assez forte en France et, de l'autre, demander - c'est bien de cela qu'il s'agit - qu'on diminue ou qu'on modifie les conditions d'allocation pour les chômeurs. J'aime mieux vous dire que, compte tenu de la situation que nous connaissons, peu de chômeurs placent leurs indemnités sur un compte épargne ou les utilisent pour acheter des SICAV monétaires. Cet argent est immédiatement consommé.

J'aimerais donc que, quand on ouvre le débat sur l'activation des dépenses passives du chômage, on pense aussi aux conséquences humaines de la crise. Mettre l'homme au service de l'économie, c'est aussi penser aux conséquences d'une réforme hâtive, brutale et - permettez-moi de vous le dire - dogmatique de ce que l'on appelle les dépenses passives du chômage.

A propos des prélèvements obligatoires des collectivités locales, M. Philippe Auberger a, très justement, relevé ce qui aurait pu être une contradiction entre les chiffres du ministère de l'intérieur et ceux que j'ai présentés.

**M. Yves Verwaerde.** Il a mal compris !

**M. le ministre du budget.** De ce point de vue, il n'y a pas incohérence. En comptabilité nationale, les prélèvements obligatoires des collectivités locales comprennent non seulement les impôts locaux mais également tous les transferts de fiscalité opérés au profit des collectivités locales, et notamment la DGF qui est considérée - pardon de le dire - comme un prélèvement sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités locales.

Comme ces transferts représentent environ un tiers des prélèvements obligatoires des collectivités locales, en 1994, ils augmentent moins vite que le PIB. C'est pourquoi, d'une part, les impôts locaux, qui représentent les deux tiers des prélèvements obligatoires des collectivités locales, augmenteront de plus de 8 p. 100 en moyenne - chiffres du ministère de l'intérieur -, soit plus vite que le PIB, et, d'autre part, les transferts au profit des collectivités locales, soit un tiers desdits prélèvements obligatoires, augmenteront, eux, moins vite que le PIB.

Au total - c'est bien ce qui est intéressant -, en moyenne, l'augmentation des prélèvements obligatoires des collectivités locales sera de 0,1 p. 100.

Pardonnez-moi ces explications un peu techniques, mais j'avais le souci, au moins sur ce sujet, d'apporter une précision afin qu'il n'y ait pas, entre nous du moins, le moindre malentendu.

**M. Hubert Bassot.** C'est important ! Il faut qu'Auberger comprenne !

**M. le ministre du budget.** Quant à l'extension de la loi quinquennale de maîtrise des finances publiques aux collectivités locales et à la sécurité sociale, monsieur Auberger, moi je veux bien, je n'y verrais que des avantages, mais je ne pourrai pas faire voter une loi de maîtrise des finances publiques des collectivités locales sans heurter profondément les principes de la décentralisation. Et *quid*

du rôle des partenaires sociaux dans la gestion de la sécurité sociale? Dès lors, la loi que je vous proposerais ne serait pas une loi décisionnaire, mais une loi d'objectif. Or j'ai voulu vous présenter une loi qui ne soit pas un exercice rhétorique, mais une loi décisionnaire, puisqu'elle ne concerne que les dépenses de l'Etat dont je suis responsable devant la représentation nationale.

**M. Yves Verwaerde.** Belle démonstration!

**M. le ministre du budget.** Le Gouvernement a été très sensible aux qualificatifs de « sérieux » et de « raisonnable » qu'a utilisés le président Barrot à propos du projet de loi de finances.

**M. Yves Verwaerde.** Excellent président!

**M. Hubert Bassot.** Heureusement que nous l'avons!

**M. le ministre du budget.** Comme Philippe Aubertier, le président Barrot a bien voulu souligner l'importance de la réduction du déficit. Mais, prenant mes responsabilités, j'avoue que la partie de son discours à laquelle j'ai été le plus sensible est celle où il a eu le courage - il en faut car, lorsqu'on sort de la crise, on a tendance à renforcer les comportements frileux - de plaider pour une économie ouverte et de dire que l'internationalisation des marchés ayant permis à la France d'être la quatrième puissance exportatrice du monde, elle se doit, plus que tout autre pays, d'être ouverte et de refuser tout discours frileux et protectionniste. J'ajoute qu'il y aurait quelque incohérence à dire que la France est grande, forte, qu'elle doit rayonner et transmettre un message éternel tout en proposant qu'elle se claquemure derrière des barrières illusoires. Mes chers amis, comment considérer que la France doit gagner des parts de marché, mais à aucun moment n'accepter les marchés des autres sur son territoire? J'ajoute, allant même un peu plus loin, qu'il y aurait quelque imprudence à condamner la France à n'ouvrir son économie que sur les économies européennes qui sont, pour les pays développés, celles qui ont le taux de croissance le plus faible. Au nom de quoi nous priverions-nous du formidable potentiel de développement des économies de l'Asie du Sud-Est? J'observe avec quelque intérêt que, depuis trois mois, le solde de notre commerce extérieur avec les pays de l'Asie du Sud-Est est excédentaire. Lorsqu'on voit le potentiel de développement que peuvent gagner nos entreprises, il y a là, me semble-t-il, motif à faire très attention aux discours que nous adressons à nos concitoyens.

Je sais que la taxe professionnelle préoccupe le président Barrot. Là encore, je jouerai franc jeu. D'un côté, on me dit que je suis trop raisonnable, c'est-à-dire que je manque d'ambition, et, de l'autre, que je vais trop loin.

Sur cette affaire, à mon tour de jouer le raisonnable. Je dis à tous les représentants de toutes les sensibilités politiques: « Attention! Casse-cou! Les discours sur la réforme de la taxe professionnelle sont bien faciles à prononcer, mais, quand vous reviendrez dans vos circonscriptions, vous en paierez les conséquences instantanément. »

**M. Charles de Courson.** Très bien!

**M. le ministre du budget.** En 1976, nous étions tous pleins d'enthousiasme. On avait trouvé la pierre philosophale: la patente, au moins aussi honnie que la taxe professionnelle aujourd'hui, ...

**M. Germain Gengenwin.** C'est vrai!

**M. le ministre du budget.** ... allait être remplacée par un formidable impôt: la taxe professionnelle. Inutile de vous expliquer ce qui s'est passé depuis. Bien loin de moi l'idée de jeter la pierre à ceux qui alors ont conduit cette réforme.

**M. Didier Migaud.** C'est Chirac!

**M. le ministre du budget.** Mais, au moins, sachons tirer les conséquences des erreurs qui ont été commises. En tout cas, tant que j'assumerai les responsabilités de ministre du budget, je ne me lancerai pas dans une réforme de la fiscalité locale hâtive et sans aucune simulation.

**M. Charles Ceccaidi-Raynaud.** Très bien!

**M. Germain Gengenwin.** C'est la sagesse!

**M. le ministre du budget.** L'affaire est trop grave pour l'emploi. L'affaire est trop grave pour les ressources des collectivités locales. L'affaire est trop complexe pour confondre vitesse et précipitation.

J'ai bien conscience, monsieur le président Barrot, que ce que j'ai proposé ne résout pas le problème de la taxe professionnelle. D'ailleurs, vous reconnaîtrez avec moi que je n'ai jamais prétendu le résoudre; j'ai simplement dit: « Stop à la dérive, stabilisons les choses! ». Peut-être que la façon que j'ai proposée n'est pas la bonne mais continuons la discussion sur la taxe professionnelle.

Il faudra réformer la fiscalité locale, mais je puis vous dire que lorsque je communiquerai les idées prétendument simples avancées ici ou là sur la taxe professionnelle...

**M. Charles de Courson.** Folies!

**M. le ministre du budget.** ... - je commence à avoir quelques simulations - il ne faudra pas longtemps pour convaincre ceux qui en sont les grands artisans qu'il faut faire machine arrière.

**M. Charles de Courson.** Ils se suicideront!

**M. le ministre du budget.** Ma conviction est que la première réforme de la fiscalité locale - et je m'avance, monsieur le président, monsieur le rapporteur général - passe par la transparence. Avant de nous interroger sur l'assiette, avant de nous interroger sur les taux, interrogeons-nous sur la transparence et sur la compréhension qu'ont nos concitoyens des impôts. Qui les décide? Où va l'argent? Qui doit en rendre compte?

A partir du moment où l'on aura un système dans lequel chaque contribuable saura qui a voté, où va l'argent et qui paie, croyez-moi, la sagesse reviendra à tous les niveaux de toutes les instances.

Sans doute faudra-t-il aller plus loin. Je prendrai le temps nécessaire, et je parle sous le contrôle d'un certain nombre de spécialistes de ces questions; j'en vois sur tous les bancs de cette assemblée, ils se reconnaîtront.

Sur le RMI, j'aurai l'occasion de dire ma part de vérité.

Je répondrai maintenant aux orateurs qui sont intervenus dans la discussion générale.

Sur la forme de l'intervention de M. Brard, je n'ai que des compliments à lui faire; sur le fond, je serai plus réservé. Il faudra du temps pour effacer les années de mauvaise gestion qui nous ont précédés.

Un simple mot sur les collectivités locales: je ne peux pas accepter sans rien dire - c'est mon rôle et c'est mon devoir de ministre du budget - le sempiternel discours sur les transferts. Je vous présente un projet de loi de finances pour 1995 dans lequel les dotations de l'Etat augmenteront de 6,8 p. 100 par rapport à ce qui a été prévu en 1994, et Gilles Carrez est là pour en témoigner. Mesdames, messieurs les députés, si cette augmentation de 6,8 p. 100 des dotations de l'Etat, alors que les dépenses générales progressent de 1,9 p. 100, ne met pas les collectivités locales au cœur de notre projet, à quel

niveau de prélèvement et d'augmentation faudra-t-il arriver pour satisfaire M. Brard ? Je sais qu'on n'est jamais déçu par son tempérament, mais parfois le tempérament emporte ce qui lui reste de raison.

Monsieur Carrez, merci d'avoir qualifié le budget de réaliste, sérieux et sincère. Il m'est revenu qu'on vous avait reproché d'avoir été trop enthousiaste sur le budget. Permettez-moi de vous dire du haut de cette tribune que nos électeurs n'aiment pas la demi-mesure, le soutien qui est compté, chichement accordé. Nos compatriotes ont compris que ce ne sont pas vingt-neuf ministres avec un Premier ministre qui peuvent seuls redresser la France. C'est une majorité unie, solidaire, déterminée, sans complexe à l'endroit de son opposition, qui peut aider à redresser la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, et sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mes chers amis, je n'ai aucun mérite à le dire : chaque fois qu'une majorité, de gauche, de droite ou du centre, s'est abandonnée aux délices de la division, du soutien chichement compté, elle a perdu sur tous les tableaux !

**M. Hubert Bessot.** Très bien !

**M. le ministre du budget.** Faudra-t-il que nous donnions le spectacle d'un troisième échec pour nous en convaincre ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Didier Migaud.** Tout le monde n'applaudit pas sur les bancs de la majorité !

**M. Yves Verwaerde.** M. le rapporteur n'a pas applaudi, il faut le noter !

**M. le ministre du budget.** Monsieur Carrez, je tiens à vous remercier. Je sais que votre position est celle d'un très grand nombre de vos collègues du groupe RPR, pour ne pas dire de la totalité. J'apprécie ce soutien. J'en mesure tout le prix parce qu'il est courageux.

Et puis, monsieur Carrez, en matière politique, le courage n'est pas une valeur démodée. Quand on est dans un wagon, dans un train, on n'a pas un pied dehors et un pied dedans.

**M. Yves Verwaerde.** Ça, c'est pour M. Auberger !

**M. le ministre du budget.** Clarté et courage, j'ai la faiblesse de le penser, sont des vertus cardinales...

**M. Yves Verwaerde.** Exact !

**M. le ministre du budget.** ... dans lesquelles vous avez bien fait, avec un grand nombre de vos collègues, d'investir, car ce sont des valeurs d'avenir. (*« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

J'ajoute, puisque nous appartenons tous les deux au mouvement gaulliste, que ce sont des valeurs profondément gaullistes, et je ne voulais pas me priver du plaisir de le souligner.

Monsieur Idiart, j'avais vraiment du mal à vous suivre. Mais je salue votre aplomb. Vous ne doutez de rien ! Mais affirmer aujourd'hui que le Gouvernement n'apporte aucun remède pour réduire le déficit ! Je n'ai qu'un commentaire à faire : monsieur Idiart, n'hésitez pas à profiter de quelques vacances, que vous octroiera vraisemblablement votre groupe, pour vous pencher sur les chiffres.

Ah, monsieur Fréville, quel plaisir de vous répondre !

**M. Germain Gengenwin.** C'est le meilleur !

**M. le ministre du budget.** Sans dire que c'est le meilleur – on peut être ministre du budget et cultiver une certaine prudence – je dirai que c'est l'un des tout meilleurs.

Monsieur Fréville, je partage votre analyse sur la réduction du déficit. Cela dit, si le Gouvernement privatise, ce n'est pas pour avoir des recettes supplémentaires. C'est parce que j'ai la conviction que la privatisation est une nécessité pour certaines entreprises, qui seront ainsi mieux gérées et pourront mieux jouer leur rôle. Car l'Etat est un mauvais actionnaire pour de nombreuses entreprises qui se trouvent dans le secteur concurrentiel.

Mais je ne résiste pas au plaisir de vous livrer cette remarque : quand l'Etat est actionnaire, c'est dangereux. Si l'entreprise publique gagne de l'argent, certains parlementaires – que je comprends – se dressent dans leur dignité de législateurs, considérant que participer au partage des bénéfices constitue un véritable hold-up. Si l'entreprise nationale est en déficit, les mêmes se lèvent sur tous les bancs pour dire : « Attention, l'Etat doit faire son devoir ! », c'est-à-dire faire un chèque.

**M. Charles de Courson.** Pas moi !

**M. le ministre du budget.** J'ai dit « les mêmes », monsieur de Courson, je n'ai pas dit tous... C'est pourquoi il faut privatiser. L'Etat pèse d'un poids trop lourd dans notre économie et ce n'est pas sain.

Sur la taxe professionnelle, je partage encore votre analyse, monsieur Fréville. Nous aurons à en reparler, mais je crois tout de même que nous pouvons tous nous mettre d'accord à propos de la déresponsabilisation des collectivités locales.

**M. Charles de Courson.** Tout à fait !

**M. le ministre du budget.** On ne peut pas à la fois plaider pour la décentralisation et accepter un système qui conduit à la déresponsabilisation. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Décentralisation et responsabilité, ou tutelle et irresponsabilité, il faut choisir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Encore une fois, je le dis à Philippe Auberger comme à Jacques Barrot, on en discutera, on prendra tout le temps nécessaire. Malgré tout, s'il y a un point de principe pour lequel je me battrai, c'est bien celui-ci. Cette affaire me semble parfaitement contradictoire avec tout ce que nous avons fait – et pas simplement la majorité, l'opposition aussi – pour faire avancer l'idée de la décentralisation, qui est une idée indispensable.

Monsieur Zuccarelli...

**M. Charles Ceccaldi-Raynaud.** Il est parti à Bastia !

**M. le ministre du budget.** ... vous semblez regretter que les dépenses soient tenues. Dois-je comprendre que vous préférez l'augmentation du déficit ou l'augmentation des impôts ? En tout cas, je suis en désaccord formel avec vous : la diminution des charges n'est pas un cadeau fait aux entreprises. Le seul endroit où l'on crée des emplois, c'est l'entreprise, et il n'y a pas un seul chef d'entreprise qui ait l'idée folle de licencier par plaisir.

Lorsqu'un chef d'entreprise doit licencier, ce n'est jamais de gaieté de cœur. C'est donc un devoir d'alléger les charges des entreprises. Et je considère d'ailleurs que ce débat sur le cadeau fait aux entreprises est profondément archaïque.

**M. Charles Ceccaldi-Raynaud.** Et insulaire !

**M. Philippe Auberger,** rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du plan. Et politicien.

**M. le ministre du budget.** Monsieur Tardito, une fois n'est pas coutume. Sur un point, je suis parfaitement d'accord avec vous. Rendre espoir aux jeunes est bien un véritable enjeu national.

Vous avez parlé de la consultation nationale des jeunes. Je n'ai pas le sentiment que le problème se limite au Gouvernement et à la jeunesse. Si, ici, quelqu'un peut me dire qu'il n'y a pas de problème entre les formations politiques, les représentants socioprofessionnels, les corps intermédiaires et les jeunes, alors c'est qu'il est bien sûr de lui.

C'est un devoir national pour nous que de dire aux jeunes qu'ils peuvent avoir la place qu'ils souhaitent dans la société que nous sommes en train de construire. Et ce fut une grande joie - en aucun cas une victoire politique - pour nous et pour l'ensemble du pays que de constater que sur 8 millions de lettres adressées aux jeunes, nous avons reçu 1 600 000 réponses.

Un certain nombre d'hommes politiques - dont je suis - se sont engagés sur la belle idée de la participation. La participation n'est ni un théorème, ni une théologie, ni une idéologie, ni un sujet de discours mais une pratique.

**M. Léonce Deprez.** Très bien !

**M. le ministre du budget.** Quand il y a blocage dans la société avec les jeunes, qu'y a-t-il de mieux pour s'en sortir que d'avoir le courage de les interroger, de leur écrire pour que chacun se sente reconnu dans ce qu'il est.

Qui peut me dire ici que la considération est inutile ? A quoi servirait de dire que l'homme doit être au cœur du projet politique, à quoi servirait de faire des discours ronflants sur les valeurs humaines, si l'on ne sait pas mettre ces valeurs humaines en pratique ?

J'affirme que lorsqu'il y a blocage avec les jeunes, leur écrire est un acte de considération. Et j'affirme que les écouter constitue un devoir pour tous les hommes politiques. Et ce n'est pas qu'une affaire de majorité.

**M. Léonce Deprez.** Très bien !

**M. le ministre du budget.** C'est l'affaire de la classe politique dans son ensemble, car nous ne pourrions pas construire une société d'égalité des chances si les jeunes ne marchent pas avec nous - quel que soit par ailleurs le sentiment que nous pouvons avoir sur les joutes politiques. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Monsieur Pinte, vous avez parfaitement raison d'affirmer que la reprise de la consommation est très liée à la confiance. Et là, on touche un sujet essentiel. Il n'y aura pas de reprise forte de la consommation s'il n'y a pas de retour à la confiance.

**M. Léonce Deprez.** Bien sûr !

**M. le ministre du budget.** Mais il n'y aura pas de retour à la confiance, mesdames, messieurs les députés, si nous nous laissons emporter par la passion pré-électorale. Derrière les intérêts partisans, légitimes, derrière les convictions des uns et des autres, nous avons un devoir : assurer ensemble le redressement de la France.

Ne compliquons pas le retour de la confiance, et donc le retour de la croissance, par des faux problèmes et par des joutes politiciennes. (*Applaudissements sur les bancs du*

*groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Je partage pleinement l'analyse de M. Gantier. Cela ne m'étonne pas. Il est un habitué de la discussion budgétaire, et j'ai été très sensible au fait qu'il qualifie ce budget de « sérieux ».

J'aurais pu répondre à M. Chevènement que le Gouvernement ne réduit pas le déficit au nom du dogme budgétaire. Et sans vouloir le prendre à parti - car il n'est pas là - il me semble que pour ce qui est du dogmatisme, il n'a guère de leçons à me donner.

Oui, la France que j'aime, la France pour laquelle je veux me battre, est une France ouverte. Et ma conviction, mesdames et messieurs, est qu'aucun pays au monde ne peut avoir une politique économique contraire à celle des autres pays avec lesquels il commerce. Aucun pays au monde ne peut s'exonérer des efforts de réduction du déficit. Aucun pays au monde ne peut s'isoler, sous peine de perdre sa place dans le concert international. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

La différence entre M. Chevènement et moi, c'est que moi, j'ai confiance dans la France. Et ayant confiance dans la France, je crois qu'elle n'a rien à craindre de la concurrence internationale, si on lui donne les moyens de s'y préparer.

**M. Jacques Barrot,** président de la commission. Très bien !

**M. le ministre du budget.** Pour la ligne Maginot, on a déjà donné. Peut-être faudrait-il rafraîchir la mémoire de M. Chevènement !

**M. Léonce Deprez.** Très bien !

**M. le ministre du budget.** Un dernier mot pour M. Chevènement, parce que cela relève d'une véritable plaisanterie : il y aurait, mesdames, messieurs les députés, les « bons » et les « mauvais » déficits. Cette affirmation procède d'une construction intellectuelle qui ne repose sur aucune réalité tangible. Qu'il soit bon ou mauvais, un déficit se traduit par un endettement, qu'il faut bien rembourser. Et pour ce faire, il faut bien augmenter les impôts. Il n'y a pas d'alternative. Plaider pour plus de dépenses quand il y a moins de recettes, ce système s'apparente à celui du sapeur Camember !

M. Chevènement m'a interrogé sur Bull et sur la liste des entreprises privatisables. Le calendrier n'a pas encore été fixé. Mais enfin, si le fait que Bull appartienne à l'Etat était pour lui une garantie de développement, mesdames, messieurs les parlementaires, cela se saurait depuis bien longtemps !

**M. Philippe Auberger,** rapporteur général. Hélas !

**M. le ministre du budget.** MM. Meyer, Guillaume et Roussel ont abordé l'affaire très importante et très difficile de la TVA sur les produits horticoles.

Que les choses soient claires : j'ai pris des engagements et je les tiendrai scrupuleusement.

Je n'ai pas voulu - c'était ma responsabilité - que la France se mette en contradiction avec les règles communautaires. Devrais-je lutter contre la fraude, lutter pour que nos partenaires respectent la règle communautaire tout en m'empressant chaque fois que cela nous arrangerait, de violer cette règle communautaire ? Ce système ne suscite pas le respect et n'est en rien efficace.

En revanche, si nos partenaires ne respectent pas la règle sur la TVA horticole, le gouvernement français ramènera unilatéralement au 1<sup>er</sup> janvier 1995 la TVA sur

les produits horticoles de 18,6 p. 100 à 5,5 p. 100, quoi qu'il doive nous en coûter. C'est un engagement que j'ai bien l'intention de tenir.

Mme Royal, ensuite qui n'est pas avare de discours prophétiques et de formules définitives, m'a indiqué que la suppression de l'avantage fiscal sur le carburant sans plomb portait gravement atteinte à la protection de l'environnement. Sans doute Mme Royal n'est-elle pas au courant de la réglementation ! L'avantage fiscal n'a aucune espèce d'intérêt ni aucune influence sur la protection de l'environnement. La raison, qu'elle devrait connaître - elle a été ministre de l'environnement - en est simple : depuis deux ans, la réglementation rend obligatoire l'équipement des véhicules de pots catalytiques. D'ailleurs, c'est parce que c'est obligatoire que 50 p. 100 du parc automobile français est équipé de pots catalytiques.

J'aimerais qu'on m'explique au nom de quoi je devrais maintenant un avantage fiscal pour une mesure qui est obligatoire. Doit-on remercier nos compatriotes de respecter une règle obligatoire ? L'avantage fiscal sur le carburant sans plomb se justifiait quand il n'y avait pas d'obligation de munir les véhicules de pots catalytiques. Maintenant que cette obligation a été instituée, il me semble qu'il vaut mieux utiliser autrement la marge de manœuvre dont nous disposons.

J'ai apprécié la référence de M. Pierna. « La Charte pour la France » est une bonne lecture. Encore qu'il ne l'ait pas assez longuement poursuivie... Mais nous avons une vision très différente. Je crois que je peux m'abstenir de faire un long discours sur le sujet.

Monsieur Gaymard, merci du soutien que vous avez apporté au Gouvernement au nom du groupe RPR. Vous avez tout à fait raison d'appeler de vos vœux une nécessaire dynamisation de la procédure budgétaire. Mais, parlons clair : la dynamisation dépend des sujets qu'on met sur la table. Il y aura dynamisation si l'on aborde les vrais sujets ; il y aura ennui si on les contourne. Cela signifie que nous avons eu raison de parler de la taxe professionnelle, de l'UNEDIC, du logement social et du RMI. Ce qui ne veut pas dire qu'on sera d'accord au point d'arrivée.

J'aurais pu évacuer tout ce qui pouvait diviser ou compliquer la tâche. Et nous aurions eu un débat budgétaire d'un ennui mortel - en cela, nous n'aurions pas rompu avec une tradition assez ancienne. J'ai préféré mettre sur la table les vrais sujets, ceux sur lesquels les convictions peuvent être différentes, et aller au fond de ces sujets.

C'est pourquoi - vous l'avez reconnu vous-même - j'ai revendiqué cette discussion, au risque de fâcher parfois...

J'ai été très sensible, monsieur Gaymard, à votre argument sur le fait qu'il y a peu de différence entre le déficit et le besoin de financement parce que, naturellement, la somme des déficits correspond au total de l'endettement. Inutile d'avancer de grandes théories selon lesquelles on pourrait réduire le déficit sans réduire l'endettement ou augmenter le déficit sans augmenter l'endettement. Mais je sais, monsieur Gaymard, que tout au long de la discussion budgétaire, nous aurons l'occasion de parler plus longuement de toutes ces questions.

Oui, l'homme doit être au centre de nos préoccupations. Non, les chiffres ne sont pas une fin en soi. Mais chaque fois que, dans ce pays, on s'est exonéré des chiffres, qu'on s'est dispensé de faire des additions, c'est au bout du compte l'homme qui a payé.

Il n'y a pas d'opposition entre l'économique et le social. Pas de grande politique sociale sans une économie forte ! On ne peut avoir une économie forte sans associer à ses résultats ceux qui lui ont donné sa force. Il n'y a pas pour moi d'opposition entre la maîtrise des chiffres et le souci de servir l'homme. Et je sais, monsieur Gaymard, que vous avez la même conviction.

En vérité, il faut qu'on donne du sens à notre action. Il ne faut pas qu'on se laisse enfermer dans les chiffres, mais il ne faut pas non plus qu'on les oublie ! Et l'avocat de formation que je suis a été heureux de débattre ainsi avec le budgétaire de formation, que vous êtes, monsieur Gaymard.

Monsieur Migaud, vous êtes tellement sympathique...

**M. Didier Migaud.** Merci !

**Un député du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.** C'est vrai !

**M. le ministre du budget...** qu'on ne voudrait pas vous faire de peine. Mais, enfin, il y a parfois dans votre bouche des mots qui choquent : vous m'avez traité de menteur ; vous m'avez dit que je truquais, vous m'avez accusé d'escroquerie.

Je ne vous répondrai pas longuement parce que je sais qu'au fond de vous-même, comme vous êtes plutôt une bonne nature, vous ne pensez pas un traître mot de ce que vous avez dû dire en tant que porte-parole du parti socialiste. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) En vérité, monsieur Migaud, je vous le dis avec beaucoup d'amitié, vous valez beaucoup mieux que les idées que vous défendez ! Vous valez beaucoup mieux que ceux que vous représentez, et croyez que nous sommes nombreux à le penser !

**M. Jean-Jacques Jegou.** C'est vrai qu'on l'aime bien !

**M. le ministre du budget.** Un mot simplement sur le BAPSA. J'aimerais qu'on m'explique comment je pourrais à la fois supprimer des cotisations sociales aux agriculteurs pour que ceux-ci soient compétitifs sur les marchés internationaux - personne, ici, n'est contre l'allègement des cotisations sociales pour l'agriculture française - supprimer des taxes sur les produits agricoles pour qu'ils soient compétitifs - personne n'est contre - et discuter avec les organisations agricoles de la revalorisation des pensions des veuves ou des retraites des agriculteurs, sans le compenser sur les recettes du BAPSA ?

La seule recette du BAPSA qui permette de compenser la suppression des taxes et la diminution des cotisations, c'est la TVA. Si je n'augmentais pas la part de TVA qui permet d'équilibrer le BAPSA, comme pourrais-je financer ce dernier ? J'aimerais que l'on m'indique où je puis trouver l'argent.

Oui, mais en faisant cela, me dit-on, vous diminuez les dépenses ! Cela ne m'a pas échappé.

Seulement, monsieur Migaud, parallèlement, je diminue les recettes. C'est donc une affaire à coût nul. On ne peut pas me reprocher de diminuer les dépenses si dans le même temps je diminue les recettes.

Comment pouvions-nous sauver le BAPSA ? Je porterai ce débat devant les professionnels de l'agriculture. Je dirai qu'on m'a reproché de donner plus de TVA au BAPSA. Croyez que les agriculteurs sauront, le moment venu, se souvenir de ceux qui ont été à leurs côtés et de ceux qui ne l'ont pas été.

Vous dites ensuite, monsieur Migaud, que c'est grâce à la situation internationale qu'il y a amélioration de la situation économique de la France. D'abord, il n'est pas



interdit, lorsqu'on est au gouvernement, d'avoir « la baraka ». Elle fait même parfois partie de la bonne gestion.

En outre, considérant la campagne électorale en Allemagne, j'observe avec un certain plaisir qu'on reproche au chancelier Kohl de ne rien avoir fait pour la reprise allemande et qu'on lui rappelle que si cela va bien en Allemagne, c'est à cause de la reprise en France.

Finalement, s'il y a reprise en Europe en même temps qu'en France, tant mieux ! La reprise française n'en sera que plus solide, bien plus que si elle était isolée.

J'ajoute, monsieur Migaud, que s'il n'y avait pas de reprise en France, vous ne manqueriez de le reprocher au Gouvernement et de l'en rendre responsable. Il est donc normal qu'il profite aussi un peu du succès.

Enfin, de tous les pays de la Communauté, la France est un de ceux qui aura le taux de croissance le plus fort en 1995. Nous ne serons donc pas à la traîne !

Merci, monsieur Thomas, de ce que vous avez dit sur le budget, avec beaucoup de courage, et sans mesurer votre soutien au nom du groupe UDF.

Nous devrions discuter, certes, d'un certain nombre de points, mais j'ai particulièrement apprécié votre position sur la taxe professionnelle, vous qui défendez depuis très longtemps les entreprises à ce propos. Je l'ai appréciée parce qu'elle est courageuse. On peut décider de discuter sur les modalités, mais qu'un parlementaire se lève en disant : « A votre place, nous aurions envisagé une telle économie », je trouve que c'est bien, et je vous en remercie. C'est ainsi qu'on fera avancer les choses.

Monsieur Royer, je vous remercie d'avoir salué le courage du Gouvernement et souligné la diminution du déficit budgétaire.

Je ferai très attention à la façon dont je vais vous répondre, car vous m'aviez, avec beaucoup d'amitié, reproché la rudesse de ma réponse l'an dernier. Croyez que cette rudesse n'était pas de ma part un manque de respect, mais qu'elle traduisait simplement la profondeur de mes convictions, que j'émetts sans doute parfois avec un peu trop de force. *(Sourires.)*

Il est de fait que le déficit doit être réduit. Je ne reviendrai pas sur ce point, car nous en avons souvent parlé. En tout état de cause, je suis d'accord pour examiner et tester toutes les idées, y compris celle que vous avez retenue pour lutter contre le chômage et dont M. le Premier ministre a pu voir à vos côtés, voici quarante-huit heures, la mise en pratique.

Je me demande d'ailleurs - et ma remarque s'adresse aussi au président Barrot - si, dans l'affaire du RMI, l'expérimentation ne serait pas une bonne façon de se sortir du débat.

**M. Jacques Barrot, président de la commission.** Oui !

**M. le ministre du budget.** Après tout, des inquiétudes et des craintes se sont fait jour. Elles sont légitimes. La meilleure façon de les lever n'est-elle pas de procéder à une expérimentation dans quelques départements ?

**M. Yves Verwaerde.** Très bien !

**M. le ministre du budget.** Cette « porte de sortie » nous permettrait, me semble-t-il, de faire un grand pas vers la solution du problème du RMI et de rendre ce dernier plus efficace - ce qui est, je le sais, monsieur Royer, l'une de vos préoccupations.

Quant à la politique salariale de l'Etat, j'affirme qu'elle est ni rigoureuse ni laxiste. Le total des rémunérations de l'Etat, pensions comprises, augmentera de 3,2 p. 100 cette année, GVT compris. En trois ans, les fonction-

naires auront bénéficié d'une hausse de 5 p. 100 en mesures générales - et j'ai pris la responsabilité de diviser les mesures catégorielles par deux en 1995 par rapport à 1993, afin que cela ne pèse pas trop sur l'économie française.

Vous proposez d'augmenter de 10 p. 100 la masse monétaire pour financer des investissements. Mais, qu'on les finance par la monnaie ou par l'emprunt, il s'agit toujours d'un déficit supplémentaire, et je crains que cette monnaie ne soit alors une monnaie de singe. J'entends bien votre idée astucieuse d'un emprunt sur le très long terme. Mais, très long terme ou pas, il faut tout de même rembourser. On ne va pas créer de la monnaie par rapport aux besoins ! Sinon, mes chers amis, les ménages français, qui sont actuellement, contrairement aux ménages anglais, créditeurs en solde du fait de leur taux d'épargne, nous demanderons ce que nous avons fait de leurs économies. Prenez-y bien garde, les uns et les autres ! Nous leur devons aussi des réponses à ce sujet.

Tolérer un peu plus d'inflation ? C'est un peu comme si un patient, l'automne arrivant, disait à son médecin : « J'aimerais que vous me donniez un degré de fièvre de plus car l'hiver approche. » Non ! On ne sait pas faire ! Si l'on pouvait maîtriser l'inflation à 0,5 point près, cela se saurait ! La lutte contre l'inflation est une priorité car cette dernière provoque des ravages. Ce n'est pas un hasard si le pays qui compte le moins grand nombre de chômeurs est l'Allemagne, où il n'y a pas eu une seule dévaluation depuis 1945. Voudrions-nous nous inspirer - je sais que ce n'est pas votre souhait, monsieur Royer - de partenaires comme l'Espagne, qui a connu trois dévaluations en 1993 et dont le taux de chômage est de 22 p. 100 ?

**M. Yves Verwaerde.** Il y en a eu trois sous Delors !

**M. le ministre du budget.** Je n'aurais garde, monsieur Royer, de prétendre que telle est votre proposition et de résumer les problèmes de l'Allemagne et de l'Espagne à la seule lutte contre l'inflation. Mais ce critère me paraît important.

Monsieur Zeller, je vous remercie de l'appui que vous apportez à la baisse des cotisations familiales. En ce qui concerne le problème du transfert aux départements de tout ou partie des dépenses liées au RMI, il nous faudra évidemment poser le problème de la codécision, ainsi que celles de l'instruction et des critères d'utilisation des crédits d'insertion à hauteur de 20 p. 100. C'est là un débat général, qui appelle une expérimentation. C'est bien le sens de votre proposition. Je suis donc en plein accord avec vous et votre discours sur l'expérimentation m'est apparu comme pragmatique.

Je regrette que M. Carayon ne soit pas là. Je ne sais s'il a parlé comme parlementaire ou comme l'estimable président de la Ligue des contribuables qu'il est. J'aurais aimé lui dire que, de la même manière que je reconnais dans son discours sa patte personnelle, et non pas celle de son collaborateur ou de son attaché parlementaire, ce budget est le mien, non celui des fonctionnaires de Bercy.

**M. Jacques Barrot, président de la commission, et M. Adrien Zeller.** Très bien !

**M. le ministre du budget.** Je n'apprécie d'ailleurs guère le procès convenu, facile et profondément démagogique qui est fait aux technocrates et aux technocrates.

**M. Charles de Courson.** Très bien !

**M. le ministre du budget.** Ayons le courage de reconnaître que ce n'est pas la technocratie qui est omniprésente et que c'est la volonté politique qui est parfois évanescence !

**M. Léonce Deprez.** Exactement !

**M. le ministre du budget.** Ne reprochons pas aux fonctionnaires leur poids croissant, mais reprochons plutôt à tel ou tel homme politique de leur avoir laissé trop de pouvoir ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Léonce Deprez.** Très bien !

**M. le ministre du budget.** Ne confondons donc pas, par démagogie et par facilité, la cause et la conséquence !

**M. Jacques Barrot, président de la commission.** Très bien !

**M. le ministre du budget.** Et ce budget, s'il est mauvais, s'il est critiquable ou condamnable, c'est ma faute, non celle du « poids de la technocratie de Bercy » !

En tout état de cause, je souhaiterais à tous les ministres de disposer d'une administration aussi honnête, aussi compétente et aussi mobilisée que celle des finances. Un exemple : après la décision, unanimement approuvée dans la majorité, de rembourser les créances TVA aux entreprises françaises, cette administration a remboursé 52 milliards de francs en cinq mois sans un seul scandale, sans une seule erreur et sans qu'aucun parlementaire me reproche d'avoir oublié une entreprise dans son département ! Ne nous plaignons donc pas de cette administration, mais souhaitons-en une aussi forte, aussi organisée, aussi compétente et aussi honnête à tous les ministères !

**M. Jean-Pierre Thomas et M. Charles de Courson.** Très bien !

**M. le ministre du budget.** Il serait d'ailleurs contradictoire de réclamer un Etat républicain plus fort tout en voulant démanteler ses administrations les plus fortes. Je ne connais pas d'Etat fort sans administration puissante. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Mais je connais bien des Etats faibles avec des administrations évanescentes. Si l'on m'appelle au débat dans la période que nous allons connaître, je répondrai souvent « Présent » !

**M. Hubert Bassot.** Très bien !

**M. le ministre du budget.** M. Carayon a appelé de ses vœux une « rupture fiscale ». Je crains que le mot ne soit pas approprié. Une politique fiscale ne peut pas se faire à coups de « ruptures ».

**M. Adrien Zeller.** Absolument !

**M. le ministre du budget.** La « rupture », c'est bon dans les discours. Mais avec un impôt sur le revenu qui rapporte 300 milliards de francs par an et qui a une assiette de 15 millions de contribuables, j'aimerais qu'il m'explique comment procéder à une rupture. Il existe 115 possibilités de déductions au niveau de l'impôt sur le revenu. Je souhaite « bon courage » au gouvernement qui, au nom de la rupture fiscale, supprimera d'un coup ces 115 mesures !

**M. Hubert Bassot.** Il ne faut pas exagérer !

**M. le ministre du budget.** Ce serait cela la rupture. Mais à peine aurait-il annoncé son programme qu'il serait déjà renversé ! Et si la « rupture » doit consister à doubler le nombre de « niches fiscales », je ne puis être d'accord.

Pour le reste, je suis en plein accord sur les objectifs de M. Carayon : le premier problème de la France est le poids des prélèvements obligatoires et la seule solution est de réduire les dépenses. Il a parfaitement raison de le dire, et c'est courageux de sa part. J'aurais préféré qu'il

joigne le geste à la parole et qu'il m'indique où je devais me montrer plus ambitieux dans la réduction des dépenses.

**M. Charles de Courson.** Eh oui !

**M. le ministre du budget.** J'ai notamment attendu son soutien sur l'affaire de la taxe professionnelle.

**M. Charles de Courson.** En effet !

**M. le ministre du budget.** Ai-je été inattentif ? Je n'ai rien entendu. Mais cette conviction de Bernard Carayon n'est pas une conviction médiocre, et nous devons avoir ensemble un vrai débat sur la réforme de l'impôt sur le revenu.

M. de Lipkowski affirme que le Parlement doit être plus associé à la préparation du budget. Je fais appel sur ce point au témoignage du président de la commission des finances et du rapporteur général.

**M. Hubert Bassot.** Du président !

**M. le ministre du budget.** J'ai demandé au président et au rapporteur général de désigner des rapporteurs.

**M. Jacques Barrot, président de la commission.** Cela progresse !

**M. le ministre du budget.** Je crois pouvoir dire qu'ils ont travaillé en pleine collaboration avec mes services et que nous avons fait du bon travail.

**M. Jacques Barrot, président de la commission.** Oui !

**M. le ministre du budget.** Faudra-t-il aller plus loin, monsieur Barrot ?

**M. Jacques Barrot, président de la commission.** Oui !

**M. le ministre du budget.** Je ne demande que cela. D'autant, monsieur Barrot, que, vous, vous êtes assuré d'être toujours président !

**M. Jacques Barrot, président de la commission.** Oh ! ça... (*Sourires.*)

**M. le ministre du budget.** Et votre appel à ce que nous allions plus loin ensemble pour 1996 signifie que, dans votre esprit, je serai toujours au même poste l'an prochain. (*Sourires.*)

**M. Jacques Barrot, président de la commission.** Ce n'est pas exclu ! (*Sourires.*)

**M. le ministre du budget.** C'est un vœu sympathique, et, après tout, monsieur le président Barrot, je suis prêt à me faire une douce violence ! (*Sourires.*)

M. de Lipkowski a dit que ce budget était courageux. Je l'en remercie.

M. Dray a estimé que c'était un « budget de funambule ». Est-ce un compliment ?

**M. Jean-Jacques Jegou et M. Charles de Courson.** C'est un expert !

**M. le ministre du budget.** Après tout, certains funambules ont du talent. Quoi qu'il en soit, je ferai tout pour ne pas faire aussi mal que mes prédécesseurs.

**M. Charles de Courson.** Ce serait difficile !

**M. le ministre du budget.** Il est vrai que, même en manifestant toute l'énergie et la bonne volonté dont je suis parfois capable, j'aurais du mal à y parvenir ! (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Je n'entrerai pas dans le débat sur les avantages consentis aux entreprises et aux familles. Pourrions-nous avoir un jour un débat qui ne soit pas archaïque sur les « bons » et

les « mauvais » emplois ? Quand, dans un pays qui compte 3 200 000 chômeurs, j'entends disserter sur certains emplois qui seraient bons et nobles, et d'autres qui ne le seraient pas, les bras m'en tombent !

**M. Jean-Marie André.** Il y a de quoi !

**M. le ministre du budget.** Les emplois sont indispensables pour sortir nos compatriotes de l'exclusion et de la marginalisation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Si les familles françaises peuvent devenir autant d'entreprises individuelles, pourquoi refuser cette possibilité ?

Monsieur de Courson, je vous remercie pour votre approbation générale, notamment sur le déficit.

Vous avez raison de dire que nous ne pouvons pas avoir des politiques économiques contradictoires en Europe. C'est une évidence depuis 1981-1983. On sait que j'ai voté oui à Maastricht. Mais on a alors commis une grave erreur : on n'aurait jamais dû mettre l'objectif monétaire avant l'objectif de convergence des politiques économiques. Le véritable ordre, c'est la convergence des politiques économiques,...

**M. Léonce Deprez.** Très juste !

**M. le ministre du budget.** ... qui permettra d'arriver un jour ou l'autre à la convergence des politiques monétaires. Ce n'est pas la convergence des politiques monétaires qui doit précéder la convergence des politiques économiques ! On a manqué, me semble-t-il, une bonne occasion de pédagogie. Pouvons-nous avoir des politiques économiques différentes de celles de l'Allemagne, qui est notre principal client et notre principal fournisseur ? Ainsi posée, la question est claire pour chacun. Si l'on pose d'emblée le problème en termes monétaires, en opposant le mark au franc, on passionne inutilement le débat, on l'idéologise et on le stérilise, et l'on n'avance pas. Au contraire, si l'harmonisation des politiques économiques marche bien, le problème monétaire sera résolu par la suite.

Vous avez évoqué, monsieur de Courson, la fiscalité en faveur des familles. Je suis d'accord sur vos objectifs. Gardons-nous toutefois de nous lancer, à propos de la fiscalité, dans un débat trop idéologique ! Je comprends parfaitement que la famille ne doive pas être pénalisée, et le mariage encore moins. Mais la réforme de l'impôt sur le revenu doit être globale, non pointilliste. Et je redoute beaucoup, en matière fiscale, les mesures symboliques. A chaque fois que, par le passé, ont été prises des mesures symboliques, on a mis à côté de la plaque et l'on a créé des effets pervers considérables. Souvenez-vous des débats enflammés auxquels donnent régulièrement lieu dans le pays de telles mesures ! Je me garderai de prétendre que vous m'y incitez. Mais je veillerai à ce que le débat fiscal reste technique, avec certes une vocation politique affirmée - il faut savoir où l'on va -, mais en évitant un déferlement de discours moraux et familiaux en matière fiscale. La fiscalité a un rôle bien précis et il faut maintenir le débat dans certaines limites.

Sur la taxe professionnelle, votre proposition est astucieuse, même si, en plafonnant les taux, on ne guérit qu'une partie de la dérive. Car les taux ne pèsent que pour un huitième du problème. Le reste, c'est l'évolution de l'assiette. Nous aurons l'occasion d'en reparler et je serai très ouvert, mais il faut faire attention à ce point.

Quant à la fiscalité agricole, je n'ai pas cru, alors que nous sommes en pleine conférence avec la profession, devoir surcharger une loi de finances qui l'est déjà assez.

Sur le RMI enfin, je vous remercie d'avoir dit que nous allions dans la bonne direction. Vous voulez transférer tous les crédits aux départements ? Pourquoi pas, dans le cadre d'une expérimentation ? Je serais cependant plus prudent et plus pragmatique. Nous verrons dans le débat.

**M. Adrien Zeller.** Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. le ministre du budget.** Je vous en prie !

**M. le président.** La parole est à M. Adrien Zeller, avec l'autorisation de M. le ministre.

**M. Adrien Zeller.** Monsieur le ministre, nous avons tous plaisir à écouter les réponses que vous faites à chacun des orateurs.

Je me permettrai simplement, sur l'affaire du RMI et des expérimentations, de présenter, à ce stade du débat, une suggestion, compte tenu de la position qui s'est manifestée au niveau des présidents de conseils généraux : ne pourrait-on pas imaginer deux dispositifs, l'un tendant à une décentralisation complète, selon le vœu de Jacques Barrot, président du conseil général de Haute-Loire, et l'autre répondant au souhait d'autres départements, visant à une décentralisation partielle, avec bien entendu une indexation appropriée ? Avec cette double possibilité d'expérimentation, nous y verrions plus clair sur la voie à suivre.

**M. le ministre du budget.** Monsieur Zeller, je suis d'autant plus libre pour ouvrir le débat que le transfert de 25 p. 100 des crédits RMI aux départements n'entre pas en compte dans l'équilibre budgétaire, de sorte que nous ne serions même pas obligés d'y consacrer un article dans la loi de finances. Ainsi que je l'ai dit aux représentants des présidents de conseils généraux - M. Jean Puech, M. Mercier, M. Houssin et, je crois, M. Josselin -, je ne vois que des avantages à procéder à plusieurs types d'expériences.

Oui ! monsieur Deprez, le budget est un acte de volonté politique. Vous me reconnaissez cette volonté, et je vous en remercie. Vous avez, vous aussi, manifesté un soutien ferme et sincère à l'action du Gouvernement, sans mesurer votre enthousiasme. J'en ai pris bonne note. Croyez bien que cela constitue pour nous un précieux renfort !

Sur l'affaire de la taxe professionnelle, j'ai bien noté vos inquiétudes pour le département. Je me permets de vous renvoyer au débat que nous aurons sur l'article. D'ici là, je ne doute pas que nous ayons trouvé un accord.

M. Marc Fraysse a fait une intervention tonique, qui portait, je le crois, la marque d'une grande sincérité. Il y a entre lui et moi un point d'accord : c'est la volonté de manifester un engagement sincère. Je n'ai certainement pas à mépriser un engagement politique aussi sincère, et encore moins à m'en moquer. Je souhaite simplement lui dire que la sincérité ne fait pas toujours la lucidité et que, louable en elle-même, elle ne doit pas conduire à une forme d'aveuglement. Avoir des convictions fortes doit permettre de les défendre avec mesure. Ces convictions sont respectables quand elles affirment la nécessité de la volonté et de la détermination en politique. Car là où il y a une volonté, il y a un chemin. Je peux me reconnaître dans ce discours. Mais, si ses convictions sont fortes, qu'il les exprime avec plus de mesure ! Sans quoi il risque de voir caricaturer son discours par des hommes politiques moins bien intentionnés que moi à son égard ! Je le dis très simplement, car je crois que ce qui nous rassemble est plus fort que ce qui nous sépare, même si son dis-

cours, non dans le fond, mais dans sa tonalité, a pu donner le sentiment à des observateurs qu'il l'avait oublié. Rappelez-vous, monsieur Fraysse, que tous ne sont pas gaullistes et que tous n'ont pas la même préoccupation que nous de l'unité de la famille gaulliste. Prenez garde, de ne pas donner, en prononçant un discours trop tranché, des arguments à ceux qui voudraient sa division ou son explosion.

Par ailleurs, je n'aime pas l'expression « gaullisme social » parce que c'est, pour moi, un pléonasme. On est gaulliste, avec toutes les conséquences que cela peut avoir. Caractériser notre gaullisme risque de l'affaiblir. Le mot signifie un certain nombre de choses et se suffit à lui-même.

**M. Germain Gengenwin.** Donnez-lui une leçon particulière ! Cela ne nous concerne pas ! *(Sourires.)*

**M. Yves Verwaerde.** Nous sommes étrangers à cette affaire.

**M. le ministre du budget.** On peut se faire un peu plaisir de temps en temps et, après tout, à cette heure avancée de la nuit, dire notre part de vérité !

Monsieur Jegou, je vous remercie d'avoir dit que ce budget n'était pas démagogique. Vous avez noté, avec beaucoup de malice et d'habileté, qu'on n'avait critiqué parce qu'il n'était pas imaginaire. Eh oui ! J'ai essayé de brider mon imagination afin de limiter les erreurs ou les mensonges au strict minimum ! Être imaginaire, lorsqu'on présente un budget de sortie de crise, c'est plutôt inquiétant ! Finalement, l'économie, c'est beaucoup plus simple, cohérent et logique qu'on ne le croit. Les choix qui s'offraient à nous ne nécessitaient pas un très grand effort d'imagination, nous savions où était notre devoir. Merci de l'avoir reconnu et d'avoir eu le courage, en tant que rapporteur spécial de la commission des finances, de faire un certain nombre de propositions courageuses.

**M. Jacques Barrot, président de la commission.** Exact !

**M. le ministre du budget.** Au demeurant, il est un peu contradictoire que les parlementaires se plaignent de ne pas avoir d'influence sur le budget, mais oublient qu'ils peuvent à chaque instant proposer des mesures d'économie. La meilleure façon de peser sur les recettes, c'est de peser sur les dépenses.

**M. Jacques Barrot, président de la commission.** Tout à fait !

**M. le ministre du budget.** Je regrette que nous nous consacrons trop souvent au volet recettes et pas assez au volet dépenses, comme si celles-ci devaient obligatoirement être reconduites sans qu'on se pose la moindre question. Merci d'avoir noté que la grandeur du rôle d'un parlementaire pouvait consister à se poser la question des dépenses.

Monsieur Van Haecke, je vous sais gré de ne pas vous être associé aux critiques de la réforme du RMI et d'avoir eu le courage de dire que celui-ci fonctionnait mal. Jamais on n'a avant parlé de l'exclusion et jamais on n'a autant consacré de fonds à la lutte contre l'exclusion. Je ne dis pas que le projet gouvernemental règle le problème, j'ai simplement indiqué que la discussion serait ouverte et affirmé que nous étions sur la bonne voie.

M. Pascallon a approuvé les objectifs généraux du budget et je l'en remercie. Il a reconnu que nous avions donné la priorité à l'emploi et à la lutte contre l'exclusion mais a insisté sur le fait qu'il fallait faire davantage pour les jeunes. Je vous rappelle que 300 000 d'entre eux bénéficieront d'une formation en alternance, 140 000 de

contrats de qualification et 160 000 de contrats d'apprentissage, soit une augmentation de 50 p. 100 par rapport à l'an dernier. Certes, on peut toujours faire mieux, mais qui aurait cru qu'un tel bond quantitatif était possible dans le domaine de l'apprentissage, étant rappelé qu'un jeune qui a bénéficié d'une formation en alternance pourra trouver un emploi ?

Je terminerai sur un point de désaccord. Vous avez regretté que je n'aie pas, selon vous, poursuivi l'allègement de l'impôt sur le revenu, comme l'an passé. J'affirme qu'il y a bien un allègement de l'impôt sur le revenu dans ce budget, mais qui pourrait me reprocher d'avoir voulu le conditionner à la création d'un emploi ? Chaque personne qui créera un emploi familial verra son impôt sur le revenu réduit : il y a donc bien une réforme de l'impôt sur le revenu...

**M. Germain Gengenwin.** Efficace !

**M. le ministre du budget.** ... mais celle-ci est, je le répète, conditionnée.

Mesdames, messieurs les parlementaires, je vous prie de m'excuser d'avoir abusé de votre patience, mais j'ai voulu répondre à chacun de vous. Je crois que c'est cela aussi, la courtoisie républicaine *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. le président.** La discussion générale est close.

#### Motion de renvoi en commission

**M. le président.** J'ai reçu de M. Martin Malvy et des membres du groupe socialiste une motion de renvoi en commission, déposée en application de l'article 91, alinéa 6, du règlement.

La parole est à M. Didier Migaud.

**M. Didier Migaud.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il a été dit que la commission des finances avait beaucoup travaillé. Chaque année, lors de l'examen du budget, celle-ci fait effectivement, avec l'ensemble de ses administrateurs, un travail remarquable.

Mais je crois qu'elle peut encore travailler, eu égard aux propos qu'ont tenus son président et le rapporteur général, ainsi qu'à l'imprécision de certaines de vos réponses, monsieur le ministre.

Plusieurs de nos collègues ont beaucoup insisté sur vos qualités pour présenter le budget. Vous les avez encore prouvées en nous répondant, mais vous n'êtes cependant pas parvenu à dissiper l'écran de fumée que vous avez soigneusement entretenu ; je comprends au demeurant que vous ne souhaitiez pas vous appesantir sur certains points.

Il était d'ailleurs convenu, monsieur le président de la commission des finances, que le ministre du budget serait à nouveau auditionné par notre commission, mais cela n'a pas été fait. Le renvoi en commission du projet de budget nous permettrait donc d'entendre à nouveau M. le ministre du budget, de l'interroger et d'obtenir les réponses complémentaires qu'il ne nous a pas fournies lors du débat.

Monsieur le ministre, vous avez invoqué une nouvelle fois, comme nombre de nos collègues de la majorité, l'« héritage ». Je l'ai déjà dit cet après-midi, cet argument aurait dû faire long feu depuis longtemps. Vous vous êtes d'ailleurs félicité que les intervenants aient, dans l'ensemble, tenu des propos responsables et aient évité les positions tranchées, notamment sur la nécessité d'un déficit budgétaire. Lorsque vous serez à nouveau dans l'oppo-

sition - et j'espère que ce temps viendra vite - vous serez plus raisonnable dans vos critiques que lorsque vous êtes arrivé au pouvoir. Les documents émanant de vos services reconnaissent en effet que, à la fin de 1993, le niveau de la dette cumulée était, en France, nettement inférieur à ce qu'il était en Grande-Bretagne ou en Allemagne. Dès lors qu'on reconnaît cette évidence, comment peut-on porter un jugement aussi sévère que vous le faites sur la gestion de vos prédécesseurs ? Il y a une certaine incohérence ou, à tout le moins, une certaine contradiction.

Les orateurs de l'opposition, et c'est plutôt normal, mais aussi certains de nos collègues de la majorité - et cela justifie le renvoi en commission de ce projet de budget - ont évalué la sincérité des comptes que vous nous avez présentés. J'ai bien écouté votre réponse. Reprenant la comparaison que j'ai faite cet après-midi, je dois dire que je vous ai trouvé plus Raboliot que Copperfield, car vous ne m'avez pas paru tout à fait honnête en nous répondant. J'ai loué votre talent de prestidigitateur, sans aller...

**M. le ministre du budget.** Laissez-vous aller ! Il ne faut pas être mesquin !

**M. Didier Migaud.** ... jusqu'à vous traiter d'escroc...

**M. le ministre du budget.** Ah non ! Pas ça !

**M. Didier Migaud.** ... car je sais ce que ce mot signifie et je ne pense pas qu'il puisse s'appliquer à vous.

**M. le ministre du budget.** Très bien ! Indulgent, quand même !

**M. Didier Migaud.** Par contre, en ce qui concerne votre côté dissimulateur, je ne retire rien de ce que j'ai dit cet après-midi. D'ailleurs, le rapport de M. Auberger contient des éléments très intéressants qu'il serait utile de discuter en commission. Le fait que notre commission reconnaisse que l'augmentation des dépenses sera plus proche de 2,5 p. 100 que de 1,9 p. 100 montre bien que, au fond de lui-même, M. le rapporteur général doute de la sincérité des comptes qui nous sont présentés.

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Vous n'avez rien compris !

**M. Didier Migaud.** En ce qui concerne le BAPSA - mais nous aurons l'occasion de revenir sur ce point lors de l'examen des articles -, il y a bien débudgétisation. La part recettes de TVA est majorée sans raison particulière. La comparaison faite par M. le rapporteur général avec la législature précédente ne tient pas car si, à cette époque, de nouvelles recettes ont été apportées au BAPSA, la subvention d'équilibre, elle, n'avait pas diminué.

En revanche elle diminue aujourd'hui avec la présentation du projet de budget pour 1995.

En ce qui concerne le Fonds de solidarité vieillesse, il y a également débudgétisation, et vous le savez bien. Le fonds prend à sa charge des dépenses de solidarité du régime de retraite agricole et du régime de retraite des fonctionnaires, sans que le préalable à la prise en charge du fonds ne soit satisfait, conformément à la réforme des retraites de juillet 1993.

Quant aux recettes de privatisation, personne ne peut se contenter, monsieur le ministre, de vos propos ou de ceux de M. Alphanéry. Le rapporteur général lui-même s'interroge d'ailleurs sur le réalisme de ce programme de dénationalisation. M. Alphanéry nous a lancé en commission des finances : « Si je vous le dis, vous devez le croire ! » Eh bien non ! Car nous pouvons avoir des doutes sur le montant des recettes de privatisation que vous inscrivez dans le projet de budget pour 1995. Je souhaite, comme le rapporteur général et le président de

la commission des finances, que le Parlement soit mieux associé aux décisions concernant l'utilisation des produits de la privatisation ; il est tout à fait anormal que le Gouvernement maintienne le Parlement dans une méconnaissance totale de ses intentions en la matière. Vous nous avez répondu sur quelques points, mais nous n'avons pas obtenu toutes les réponses que nous souhaitons.

Sur l'allocation de rentrée scolaire, vous êtes d'une discrétion extraordinaire. Est-elle inscrite dans le projet de budget pour 1995 ? *A priori* non. Existera-t-elle encore à la rentrée scolaire de 1995 ? Vous nous avez expliqué que la CNAF l'avait payée en 1994. Mais qui remboursera ? Le fait que les comptes de la CNAF soient intégrés dans les comptes sociaux qui ont vu leurs dettes épongées par l'Etat au 31 décembre 1993 est-il une raison suffisante pour ne pas rembourser la CNAF pour l'année 1994 ?

Par ailleurs, je ne vous ai pas entendu expliquer comment vous comptez financer le trou de la sécurité sociale en 1994 et en 1995.

Vous ne m'avez pas répondu non plus sur les emplois en surnombre. Cela pose, monsieur le président de la commission des finances, le problème de l'information de notre commission. Un certain nombre d'« emplois titulaires temporaires » sont prévus dans le projet de budget pour 1995. Que signifie cette expression ? Combien de postes autorisez-vous en surnombre, budget par budget, monsieur le ministre ? Là aussi, il est nécessaire que le Parlement soit informé.

Une fois de plus, je ne vous reproche pas de créer des postes, mais de les dissimuler afin de pouvoir justifier la rigueur dont vous vous réclamez.

**M. Charles de Courson.** Ces postes en surnombre sont gagés !

**M. Didier Migaud.** Nous avons déjà dénoncé certaines turpitudes, pas seulement pour le plaisir d'exprimer une critique. Je constate d'ailleurs que M. le rapporteur général a fait lui-même des observations et que la Cour des comptes a dénoncé certaines pratiques de l'actuel Gouvernement.

**M. Charles de Courson.** Surtout des socialistes !

**M. Didier Migaud.** Vous nous avez fait des reproches ...

**M. Charles de Courson.** Eh oui !

**M. Didier Migaud.** ... et vous avez d'une certaine manière été entendus par l'opinion publique.

**M. Charles de Courson.** C'est le moins qu'on puisse dire !

**M. Didier Migaud.** La moindre des choses est de ne pas tomber vous-mêmes sous le coup des mêmes reproches.

**M. Charles de Courson.** Soyez juste !

**M. Didier Migaud.** Essayez donc d'être logiques et cohérents avec les critiques que vous avez formulées lorsque vous étiez dans l'opposition.

**M. Charles de Courson.** Nous n'avons pas sous-évalué les recettes !

**M. Didier Migaud.** Lorsque nous nous intéresserons à l'exécution du budget pour 1994 et à celle du présent budget, nous reviendrons avec un grand intérêt sur cette discussion...

**M. Charles de Courson.** Lisez le rapport de la Cour des comptes : 160 milliards, monsieur Migaud !

**M. Didier Migaud.** ... et nous pourrions reprendre les commentaires que vous avez formulés.

J'en viens aux pratiques dénoncées par la Cour des comptes. Vous avez oublié d'intégrer dans le budget de 1993 9,2 milliards de francs de recettes que vous avez ensuite affectés au budget de 1994. On comprend pourquoi. Ces 9,2 milliards ont gonflé le déficit budgétaire de 1993 - c'est le déficit Bérégovoy, on peut charger la barque - puis permis de réduire du même montant le déficit du budget pour 1994. C'est habile, mais cette pratique a été éventée et la Cour des comptes vous l'a fait remarquer. Cela montre bien que vous savez recourir à des astuces !

**M. Charles de Courson.** Vos amis aussi, monsieur Migaud !

**M. Didier Migaud.** La présentation même du budget est dénoncée par la Cour des comptes, qui observe par exemple que ne sont pris en compte ni les prélèvements effectués au profit des collectivités territoriales, ni ceux servant à financer la contribution au budget européen. La Cour juge que la présentation du budget est incomplète mais insiste sur le fait que les inclure dans le budget augmenterait sensiblement le taux de progression des dépenses publiques. Là, vous seriez gêné, vous ne pourriez plus afficher une augmentation de 1,1 p. 100, comme vous l'aviez fait en 1994, ou de 1,9 p. 100, comme vous le faites en 1995, étant entendu que, de toute façon, l'évolution des dépenses sera plus proche de 4 p. 100 à 5 p. 100.

Les raisons de revenir devant la commission des finances pour continuer le travail qui était le nôtre sont donc nombreuses. Au demeurant cela pourrait être l'occasion d'étudier certaines propositions justifiées par l'insuffisance de vos réponses aux questions que nous vous avons posées sur la baisse des crédits consacrés à l'insertion des jeunes, aux chômeurs de longue durée, au logement social touché par la réduction des PLA, des PAP et des PALULOS. Vous n'avez tenu strictement aucun compte de nos observations.

Certes, je suis d'accord avec vous lorsque vous dites qu'il est nécessaire que la croissance soit de retour pour que des emplois soient créés. C'est une évidence. Mais il est une autre évidence, que vous semblez sous-estimer : la seule croissance ne suffira pas à réduire sensiblement le chômage. Il est donc tout à fait nécessaire d'explorer d'autres pistes. Nous vous en avons proposé, mais vous n'en avez malheureusement retenu aucune.

Je ne reviendrai pas sur ce que le rapporteur général a lui-même dit quant à l'insuffisance de vos efforts en direction des plus fragiles. Il est vrai que votre sollicitude va davantage aux familles aisées, et ce que vous venez de dire, monsieur le ministre, sur les mesures relatives aux emplois familiaux que vous proposez dans ce projet de budget pour 1995, le montre bien. A la réduction d'impôt de 45 000 francs pour les hauts revenus, correspondront 12 milliards de francs de taxes indirectes nouvelles qui pèseront bien évidemment davantage sur les plus démunis. Un seul chiffre montre l'ampleur de l'injustice de cette mesure : 45 000 francs c'est ce que paie un contribuable au titre de l'impôt de solidarité sur la fortune pour un patrimoine de l'ordre de 3 millions de francs, soit 800 millions de centimes ! C'est effectivement un très beau cadeau que vous faites à une catégorie dont tout le monde connaît les difficultés !

**M. Yves Verwaerde.** C'est de la démagogie !

**M. Didier Migaud.** C'est toute la logique de ce budget salé pour les petits, sucré pour les gros - ce n'est pas moi qui l'ai dit - principalement caractérisé par les trucages que vous avez multipliés.

**M. Jacques Barrot, président de la commission.** C'est du cinéma !

**M. Didier Migaud.** Pour toutes ces raisons, je souhaite que la commission des finances se réunisse à nouveau. Nous pourrions ainsi continuer le travail que nous avons commencé. Je vous propose donc d'adopter cette motion de renvoi en commission. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur général.

**M. Yves Verwaerde.** Ah non, pas le petit rapporteur ! Il est mauvais !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Je répondrai brièvement à M. Migaud car nous avons déjà eu une longue discussion générale, précédée de multiples réunions de la commission, et le rapport écrit est relativement complet. De plus, M. le ministre vient de nous démontrer qu'il avait écouté très attentivement toutes les interventions. Il y a d'ailleurs répondu avec tellement de soin que l'hémicycle, qui était largement garni tout à l'heure, est maintenant presque vide, nos collègues étant partis se coucher, ce qui prouve qu'ils ont été convaincus. (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Yves Verwaerde.** C'est surtout qu'ils ne voulaient pas vous écouter !

**M. Augustin Bonrepaux.** Voilà tout l'intérêt qu'ils portent au budget !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Dans ces conditions, il serait vain de renvoyer le texte en commission, et cela d'autant plus que M. Migaud n'a avancé pratiquement aucun élément nouveau. C'est lui qui a invoqué l'héritage et, de toute façon, la commission des finances n'a nullement l'intention d'écouter les prédécesseurs de l'actuel ministre du budget.

**M. Augustin Bonrepaux.** Vous n'apportez aucune réponse !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Il a également invoqué le rapport de la Cour des comptes. Nous en discuterons au moment de la loi de règlement. Nous n'allons pas anticiper sur ce débat, qui est d'ailleurs habituellement peu suivi. Mais je suis sûr que M. Migaud s'y intéressera de plus près cette année.

**M. Augustin Bonrepaux.** Nous sommes toujours là !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Enfin, dernier élément, M. Migaud a évoqué le problème de l'avenir de la protection sociale et des mesures qui sont prises pour en assurer l'équilibre. C'est un sujet qui, pour la première fois, fera l'objet d'un débat dans le cadre de la discussion budgétaire, le 14 novembre. Je donne donc rendez-vous à M. Migaud à cette date.

En attendant, tous les éléments sont réunis pour que nous délibérions et il conviendrait de passer à l'examen des articles sans plus tarder.

**M. Yves Verwaerde.** Tout cela aurait été beaucoup mieux expliqué par le président de la commission !

**M. le président.** Il n'y a pas de demande d'explication de vote.

Je mets aux voix la motion de renvoi en commission. (*La motion de renvoi en commission n'est pas adoptée.*)

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission.

**M. Jacques Barrot, président de la commission.** La commission a bien travaillé. Elle a tenu hier, mardi, à vingt et une heures, et aujourd'hui, à midi, des réunions au titre des articles 88 et 91 du règlement. Elle en tiendra une dernière demain, jeudi, à quatorze heures trente, pour examiner les amendements déposés sur les derniers articles de la première partie.

Par conséquent, monsieur le président, je tiens à l'indiquer à l'issue de cette séance, la commission est prête pour que commence, en séance publique, l'examen des articles de la première partie du projet de loi de finances.

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

### DÉPÔT D'UN RAPPORT EN APPLICATION D'UNE LOI

**M. le président.** J'ai reçu de M. le Premier ministre, en application de l'article 26 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986, un rapport triennal sur l'exécution de ses missions par la chaîne culturelle européenne Arte.

4

### DÉPÔT DE RAPPORTS

**M. le président.** J'ai reçu le 12 octobre 1994, de M. Christian Cabal, un rapport, n° 1580, fait au nom de la commission de la production et des échanges sur la proposition de résolution (n° 1500) de M. Franck Borotra, sur la reconnaissance mutuelle des licences de télécommunications :

- proposition modifiée de directive du Parlement européen et du Conseil sur la reconnaissance mutuelle des licences et autres autorisations nationales pour la prestation des services de télécommunications (E 240) ;

- proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant une politique sur la reconnaissance mutuelle des licences et autres autorisations nationales pour la prestation de services de réseaux satellites et ou de services de communications par satellite (E 200).

J'ai reçu, le 12 octobre 1994, de M. André Fanton un rapport, n° 1582, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sur les propositions de résolution de M. Paul Mercieca et plusieurs de ses collègues (n° 1162) et de M. André Fanton (n° 1366) sur la proposition de directive du Conseil fixant les modalités de l'exercice du droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales pour les citoyens de l'Union résidant dans un Etat membre dont ils n'ont pas la nationalité (E 233).

J'ai reçu, le 12 octobre 1994, de Mme Suzanne Sauvaigo un rapport n° 1583, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sur la proposition de résolution (n° 1521) de M<sup>me</sup>. Martin Malvy, Henri Emmanuelli et plusieurs de leurs collègues, tendant à créer une commission d'enquête sur les contrôles exercés par les services de police sur les partis politiques.

5

### DÉPÔT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

**M. le président.** J'ai reçu, le 12 octobre 1994, de Mme Christine Bourin un rapport d'information, n° 1581, déposé en application de l'article 145 du règlement par la commission des affaires culturelles familiales et sociales, sur la relation enfant-télévision.

6

### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique :

Discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1995 (n° 1530).

M. Philippe Auberger, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan (rapport n° 1560).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Discussion de l'article 18 du projet de loi de finances pour 1995 (évaluation du prélèvement géré sur les recettes de l'Etat au titre de la participation de la France au budget des Communautés européennes).

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

*(La séance est levée, le jeudi 13 octobre 1994, à zéro heure trente-cinq.)*

*Le Directeur du service du compte rendu intégral  
de l'Assemblée nationale,  
JEAN PINCHOT*

### COMMISSIONS

#### DÉMISSIONS

M. Henri d'Artilio a donné sa démission de membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Julien Dray a donné sa démission de membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Henri Emmanuelli a donné sa démission de membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

#### NOMINATIONS

*(En application de l'article 38, alinéa 4, du règlement)*

Le groupe socialiste a désigné :

M. Henri Emmanuelli pour siéger à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Henri d'Artilio pour siéger à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Julien Dray pour siéger à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

*Candidatures affichées le mercredi 12 octobre 1994 à 18 heures 30.*

Ces nominations prennent effet dès leur publication au journal officiel.

## ANNEXE

Questions écrites auxquelles une réponse écrite doit être apportée au plus tard à la fin de la première séance du jeudi 20 octobre 1994 :

N<sup>os</sup> 7903 de M. Jean Charroppin ; 11037 de M. Bernard Murat ; 12320 de M. Valéry Giscard d'Estaing ; 13206 de M. Jean-Gilles Berthommier ; 13461 de M. Yvon Bonnot ;

13651 de M. Jean-Marie Demange ; 13964 de M. Serge Lepeltier ; 14421 de M. Laurent Dorninatti ; 15049 de M. Jacques Pélessard ; 15124 de M. Bernard Pons ; 15352 de M. Ernest Moutoussamy ; 15776 de M. Louis Le Pensec ; 15824 de M. Amédée Imbert ; 15954 de M. René Carpentier ; 15979 de M. Camille Darsières ; 16044 de M. Pierre-André Périssol ; 16310 de M. Didier Migaud ; 16554 de M. Jean-Pierre Soisson ; 16583 de M. Michel Destot ; 17411 de Mme Christiane Taubira-Delannon ; 17728 de M. Michel Meylan.

ABONNEMENTS				
EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres.  Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres.  Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances.  Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
Codes	Titres	Francs	Francs	
<b>DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>				
03	Compte rendu ..... 1 an	116	314	
33	Questions ..... 1 an	115	596	
83	Table compte rendu ..... 1 an	56	96	
93	Table questions ..... 1 an	55	104	
<b>DEBATS DU SENAT :</b>				
05	Compte rendu ..... 1 an	106	570	
35	Questions ..... 1 an	105	377	
85	Table compte rendu ..... 1 an	50	90	
95	Table questions ..... 1 an	35	58	
<b>DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>				
07	Série ordinaire ..... 1 an	718	1 721	
27	Série budgétaire ..... 1 an	217	338	
<b>DOCUMENTS DU SENAT :</b>				
09	Un an ..... 1 an	717	1 682	

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Tout paiement à la commande facilitera son exécution  
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 3,60 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)